JANVIER 1984 À DÉCEMBRE 1990

LIVRE DES MINUTES
SAINT-FIRMIN

LIVRE III





MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

MÉMORANDUM

Voici le LIVRE III des minutes municipales de Baie-Sainte-Catherine – autrefois nommée Saint-Firmin - de janvier 1984 à décembre 1990 (page 830 à 952). La reproduction du livre est en trois (3) parties.

Avril 2018.

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.

Directeur-général / secrétaire-trésorier













Chèque no 3520	Magasin Brouillard Inc. fournitures	31.89\$
3521	Mme Marianna Asselin ménage & salons funéraires	335.00
3522	J.A.Guérin & Fils Inc. fournitures	48.71
3523	Pièces d'Autos Deschênes Enr. fournitures	80.89
3524	M. Lucien R. Dufour creusage pelle tranchée	315.00
3525	Poitras, Bergeron Lavigeur Inc. Ass.	335.72
3526	F. Martel & Fils Inc. pièces camion	21.04
3527	Marché Hovington Inc. gas pour camion	200.06
3528	Marché Hovington Inc. gas pour camion	109.91
3529	Marché Hovington Inc. fournitures	23.60
3530	Pièces d'Autos Deschênes Enr. pièces camion	182.42
3531	M. Albert Savard 90 hres maintenance 171 kilo	
	repas	639.94
3532	Conseil Economique & Social cotisation	48.88
3533	M. Albert Savard 31 jours de chlore	217.00
3534	M. Albert Savard Rénumération permis de construc-	
	tion	110.00
3535	Mme Carmen Dufour salaire du ler mai au 4 juin	843.75
3536	Ministère du Revenu Prov. déductions	165.05
3537	Centre des Données fiscales déductions	110.71
3538	M. Michel Plourde archéologue fin du projet	490.00
3539	M. Jean-Claude Deschênes balance sur réparation	25.00

Rés. no 79-88

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 80-88

PERMIS MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Il est proposé par Auguste Gaudreault,

qu'une demande soit faite au Ministère des Transports, division La Malbaie, pour obtenir la permission de creuser sur l'acôtement de la route 138, afin d'avoir accès au tuyau d'aqueduc et d'égoût, pour donner les services à la résidence de M. Donald Kenny.

Accepté à l'unanimité



Rés. no 81-88 | Il est proposé,

que la Municipalité fasse partit de la Coalition pour le Par Marin Saquenay-Saint-Laurent.

La Société Touritisque du Fjord devra en être avisée.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 82-88

Il est proposé par Diane Savard,

que Mme Carmen Dufour soit autorisée à se rendre à une réunion pour des informations sur les élections et les référendums, à Baie St-Paul, le 9 juin.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 83=88

Il est proposé par Diane Savard,

MANDAT À ME SULLIVAN

que toutes les dépenses se rapportant au dossier 265-8707-09-007, soient remises au procureur Me Sullivan, pour qu'il y ait une réclamation faite à la Cour criminelle.

Accepté

Rés no 84-88

Il est proposé par Maurice Harvey.

SITUATION DU

RUISSEAU

que des démarches soient faites pour localiser sur quel terrain coule le ruisseau chez Monsieur Pierre. Suite au résultat, la Municipalité agira en conséquence.

Accepté

Rés. no 85-88

| Il est proposé par Auguste Gaudreault,

PRO-MAIRE

que Mme Diane Savard soit nommée pro-maire pour une période de trois mois.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 86=88

Il est proposé par Mme Diane Savard, secondé par M. Maurice Harvey,

INSPECTEUR MUNICIPAL

que Monsieur Albert Savard soit relevé de ses fonctions comme inspecteur municipal. Il y a un manque d'autonomie dans les recherches et l'application du règlement.

Contre: Yves Poitras

Accepté



Rés. no 87-88

Il est proposé par M. Auguste Gaudreault, secondé par M. Albert Boulianne,

que Monsieur Paul-Etienne Foster, soit nommé Inspecteur en bâtiments, pour le Municipalité.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 88-88

Il est proposé par M. Albert Boulianne, secondé par Mme Diane Savard,

qu'une liste de personnes soit tenue à la Municipalité et lorsqu'il y aura de l'ouvrage, les personnes qui auront exprimé le désir de travailler, seront demandées. Il y aura "rotation" sur cette liste.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 89-88

Il est proposé par Mme Diane Savard, secondé par M. Maurice Harvey,

qu'une demande de rencontre soit formulée auprès de Monsieur Denis Pelletier, pour pouvoir être éclairés sur des points précis: Quai de Baie Ste-Catherine Lot d'eau Normes exigées

Accepté à l'unanimité

Rés. no 90-88

Il est proposé par Mme Diane Savard,

qu'une demande soit faite à Monsieur le Maire Carol Arbour, pour qu'il se retire volontairement du dossier Municipalité vs Navimex. Ce dernier a accepté de se retirer spontanément.

Copie de résolution à Me Sullivan.

Accepté Mme Diane Sarard

L'assemblée est terminée à 8.50 hres p.m.

Carnew Dufour sec-tees



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

23 Ième jour de juin 1988. Assemblée spéciale du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant l'avis de convocation qui a été remise aux membres du Conseil, le 20 juin 1988

Cette assemblée a pour buts:

- 1.- Prendre connaissance du résultat du référendum
- 2.- Donner un mandat très précis à nos procureurs.

Sont présents: Madame la Pro-Maire Diane Savard,

Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne,

Denis Imbeault et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum

Résultat du référendum tenue successivement le 12 juin et le 19 juin.

Ont voté pour l'acceptation du règlement: 164

Ont voté contre l'acceptation du règlement: 124

Bulletin rejeté: I

Rés. no 91-88

Suite au résultat du référendum et compte-tenu de l'approbation du règlement par nos citoyens,

Il est proposé par Denis Imbeault, secondé par Maurice Harvey,

que la Municipalité donne mandat à nos procureurs Chouinard & Emond, de procéder à l'expropriation des terrains appartenant à Sylvio Thibault In Trust ou à Abitibi Price, pour aménagement de parcs, d'installations servant aux compagnies qui font des excursions aux baleines et pour la réalisation du plan d'aménagement des abords du quai de Baie Ste-Catherine, tel que plan déjà déposé au début de l'année et qui fera partie de nos réalisations futures.



Rés. no 92-88

Nous considérons qu'il y a urgence de procéder rapidement vu l'arrivée des transporteurs et des touristes.

Accepté à l'unanimité

Compte-tenu du mandat d'expropriation, il y a lieu de commencer immédiatement nos activités en prenant possession du kiosque des Croisières du Grand Fleuve, avec l'accord de ces derniers. Ce kiosque ayant été placé sur le terrain loué par la Municipalité de la Compagnie Abitibi Price, terrain qui fait actuellement l'objet de l'expropriation. Une entente avait été signée par la Municipalité avec Croisières du Grand Fleuve et non à l'insu de la Compagnie Abitibi-Price.

Il est donc proposé,

que la Municipalité engage du personnel pour l'exploitation de ce kiosque et prélèvera 10% sur chaque billet vendu, pour fin d'administration.

Tout transporteur qui voudra profiter de ce service de vente, pourra le faire, en autant qu'il paye la redevance exigée.

A noter: Que du personnel soit engagé selon les besoins. La conseillière Diane Savard prendra charge des opérations de ce kiosque, pour la Municipalité.

Accepté à l'unanimité

l'assemblée est terminée à 7.15 p.m.

More Diane Sarard pre-Maire Carmen Defree sie-ties

835

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Caherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

Il ième jour de juillet 1988. Assemblée spéciale du Conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant l'avis de convocation qui a été envoyé régulièrement aux membres.

Cette assemblée tiendra lieu d'assemblée régulière qui n'a pas eu lieu au début du mois. Tous les sujets sont à l'ordre du jour.

Sont présents: Mme la pro-Maire Diane Svard Messieurs les conseillers: Maurice H. Harvey, Albert Boulianne Yves Poitras, Denis Imbeault et Auguste Gaudreault

Tous formant quorum.

PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR:

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Accepté à l'unanimité

ACCEPTATION DES PROCES-VERBAUX

Rés. no 93-88

Il est proposé,

que les minutes des assemblées du 6 juin et celles du 23 juin, soient acceptées tel que présentées.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

Chèque no	3540	Fleuriste Saint-Siméon Enr. Corbeille pour N. Lortie	\$ 49.60
	3541	M.R.C. de CHARLEVOIX-EST Quote-part 2 ième partie	452.99
	3542	annulé	
	3543	Hydro-Québec éclairage public	1559.45
	3544	Westburne Québec Inc. pièces d'aqueduc	778.79
	3545	M. Réné Poitras fournitures	52.15
	3546	Mme Carmen Dufour Voyage à Baie St-Paul journée d'étude 9/6/88	75.75
	3547	M. Lucien Rock Dufour 1 heure sur appel	45.00
	3548	Imprimerie de Charlevoix Inc. bulletins de vote	92.78
	3549	M.R.C. de CHARLEVOIX-EST Déplacement de Denis Dufour	36.00



01.2	A 1 C	
Chèque no 3550	Annulé	010.00
3551	M. Albert Savard 30 jours de chlore	\$ 210.00
3552	M. Albert Savard 69 heures de maintenance	457.27
3553	M. Françis Savard 10 hres de maintenance	50.00
3554	M. Jean-Marie Savard 6 heures de maintenance	30.00
3555	M. Luc Therrien 6 heures de maintenance	30.00
3556	Marché Hovington Inc. gas pour camion	187.00
3557	Marché Hovington Inc. fournitures	29.03
3558	Mme Carmen Dufour salaire du 4 juin au 2 juillet	675.00
3559	M. Denis Imbeault Voyage à Québec 425 kilomètres	110.50
3560	Bell Canada téléphone	296.70
3561	M. Auguste Gaudreault Voyage à Québec 425 kilomètres	110.50
3562	Mme Carmen Dufour Dépenses de voyage	23.60
3563	M. Antoine Therrien membres comité de revision	75.00
3564	Mme Marie-Ange Savard P. " " "	75.00
3565	Mme Charline Hovington " " "	75.00
3566	Mme Diane G. Poitras vérificateur	10.00
3567	Mlle Gisèle Rochefort " "	10.00
3568	Mme Rita Ouellet Greffier du scrutin	110.00
3569	Mme Carmen Dufour Présidente d'élection	600.00
3570	Ministère du Revenu Provincial	132.37
3571	Centre des Donnes Fiscales déduction	144.78

Rés. no 94-88

3572

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

M. Denis Imbeault voyage à Québec 4/7/88 425 ki et frais

Accepté à l'unanimité

112.75

Rés. no 95-88

Il est proposé,

Engagement des vérificateurs

que la Firme Charette, Fortier Hawey-Touche Ross. soit engagée pour faire la vérification des livres de la Municipalité pour l'année 1988.

Accepté à l'unanimité

Rés no 96-88

Il est proposé,

que la Municipalité refuse catégoriquement de taxer les propriétaires de chalets pour établir le service des vidanges. Etant donné la complexité de notre territoire, il est impossible



de penser d'offrir ce service.

Accepté à l'unanimité

AVIS DE MOTION

M. Denis Imbeault donne AVIS DE MOTION au sujet du tarif des amendes ser rapportant à tous les règlements de la Municipalité.

Rés. no 97-88

Il est proposé,

Avis spécial

qu'un avis soit envoyé aux propriétaires du Casse-Croûte Baie Ste-Catherine Inc. les avisant que la Municipalité les tient responsable de tous bris pouvant survenir à la Rue Notre-Dame de l'Espace.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 98-88

Il est proposé,

que la toiture des bâtisses de la Municipalité soit vérifiée et réparée.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 99-88

Il est proposé,

Bornes de rue

que Monsieur Gualbert Tremblay arpenteur-géomètre soit demandé pour localiser les limites de l'emprise de la rue Notre-Dame de l'Espace.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 100-88 | Il est proposé,

qu'une mise en demeure soit envoyée à Mme Marie-Marthe Laprise et à la Compagnie Navimex, pour que le permis de la roulotte de souvenirs soit complèté dans les 10 jours de la réception de cet avis.

Sinon la Municipalité se verra dans l'obligation de remettre le dossier à nos procureurs.

Accepté à l'unanimité

Communiquez avec Ministère des Transports

L'assemblée est terminée à 8.45 p.m.

Carmen Dufour sic ties



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

Ier jour d'août 1988. Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant le Code de la Province de Québec

Sont présents: Madame la Pro-Maire Diane Savard,

Messieurs les Conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Denis Imbeault.

Tous formant quorum.

Rés. no 101-88

Il est proposé,

que les minutes du 11 juillet soient acceptées tel que présentées

Accepté à l'unanimité.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 3573	Bell Canada téléphone	\$ 136.87	
3574	R. Huot Inc. valve et travail de pose	\$ 2065.00	
3575	Hydro-Québec éclairage public	781.35	
3576	Marché Hovington Inc. gas pour camion	210.36	
3577	Hydro-Québec éclairage salle et bâtisse	145.99	
3578	Petite Caisse	54.69	
3579	M. Albert Savard 31 jours de chlore	217:00	
3580	M. Albert Savard 49 heures de maintenance	343.00	
3581	Mme Carmen Dufour salaire du 2 juillet au 30 juillet	675.00	
3582	Ministère du Revenu Provincial déductions	107.38	
3583	Centre des Données fiscales déductions	104.52	
3584	M. Jean-Marie Savard Duplicata du chèque # 3554	30.00	
3585	M. Bernard Imbeault gardien 8 heures	40.00	
3596	M. Benoit Hovington gardien 8 heures	40.00	



Rés. no 102-88

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

NOUVEAUX TARIFS
AMENDES

REGLEMENT NO 34-88

NOUVEAUX TARIFS D'AMENDE

ATTENDU QUE certains règlements de la Municipalité, tel que règlement de construction, aqueduc et règlement de vidanges ou ordures ménagères, comportent comme pénalité des amendes et cas de dérogation à ces règlements;

ATTENDU QU'IL est de plus en plus difficille de faire observer les règlements municipaux;

ATTENDU QUE CES REGLEMENTS comportent des amendes ridicules monétairement;

IL EST DONC PROPOSE,

Que tous règlements dans lequel, il y aura mention de pénalité monétaire, que le prix de cet amende soit porté à 50.00\$ minimum. Lorsque la Municipalité devra avoir recours à des services juridiques de quelque nature que ce soit, l'amende sera porté à 2,000.00\$ minimum.

Ce présent règlement entre en vigueur immédiatement.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 103-88

Il est proposé,

Que la firme d'avocats, Cain, Lamarre, Larouche Wells, soit demandée pour finaliser le dossier Roulotte Terrain Mme Marie-Marthe Laprise - Navimex.

Accepté à l'unanimité.

Rés no 104-88

Il est proposé,

Que la Municipalité demande des soumissions pour L'entretien des chemins d'hiver et pour la cueillette des ordures.

Accepté à l'unanimité



L'assemblée est terminée à 8.30 p.m.

Carmer Dufour see-tus



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

6 ième jour de septembre 1988. Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant le Code de la Province de Québec.

Sontprésents : Monsieur Carol Arbour, maire Madame et messieurs les conseillers: Maurice H. Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard, Yves Poitras, Denis Imbeault et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 3597	Hydro-Québec éclairage public	\$ 819.15
3598	Hydro-Québec salle et bâtisse	99.33
3599	L.P.Tanguay Ltée achat de chlore	226.60
3600	Equipement G.M.M.Inc. poudre pour photo-copieur	161.32
3681	Bell Canada téléphone	71.53
. 3682	M. Albert Savard 31 jours de chlore	217.00
3683	M.Albert Savard 38 hres de maintenance	266.00
3684	Marché Hovington Inc. gas pour camion	257.91
3685	Mme Carmen Dufour salaire du 31 juillet au 3 sept.	843.75
3686	Ministère du Revenu Prov. déductions	117.33
3587	Revenu Canada Impôt	104.00
3588	M. Denis Imbeault Voyage à Bardsville	30.00

Rés. no 105-88

Il est proposé,

que les minutes du ler août 1988, soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité



Rés. no 106-88

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 107-88

Il est proposé,

qu'une demande soit faite à la Corporation de Développement du Quai de Baie Ste-Catherine, pour que cette dernière se retire du dossier. Compte-tenu du peu de développement dans ce dossier, compte-tenu de la lettre de Monsieur Denis Pelletier et suite au déroulement des évênements qui se sont passés depuis 1987, nous croyons que présentement votre collaboration n'est guère efficace. Nous vous remercions du travail que vous avez fourni et de l'intention que vous aviez de réussir.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 108-88

Il est proposé par Denis Imbeault, secondé par Maurice Harvey,

que le sommaire des soumissions présenté avec les modifications notées soit accepté par le Conseil Municipal et maintenant ouvert au public.

Accepté à l'unanimité

Avis de motion

Monsieur Maurice Harvey donne avis de la présentation d'un règlement, déterminant la méthode de rénumération des élus municipaux. (a noter: qu'il a déposé un projet de règlement.)

Avis de motion

Monsieur Denis Imbeault donne avis de motion pour la présentation future d'un règlement décrétant des travaux de l'ordre de \$ 4000.

Rés. no 109-88

Il est proposé,

qu'une amende de 50.\$ soit envoyée à Monsieur Jean-Marie Savard, pour avoir effectuer des rénovations ou réparations Bans permis.

Contre: YVES POITRAS

Accepté



Rés. no 110-88 | Il est proposé,

soit payé.

que la cotisation pour la Société Touristique du Fjord

Accepté à l'unanimité

Rés. no 111-88 | Il est proposé,

que la Municipalité achète 4 éteint-feu et la pièce manquante au masque à incendie.

Accepté à l'unanimité

Dépotoir: Côte Hyacinthe

Couverture: Jean-Luc Bouchard

L'assemblée est terminée à 9 heures p.m.

Diane Savarel pro-mane



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

3 ième jour d'octobre 1988. Assemblée régulière du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Carol Arbour, Madame et Messieurs les Conseillers: Diane Savard, Maurice H. Harvey, Albert Boulianne, Yves Poitras, Denis Imbeault et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 3589	Société Touristique du Fjord cotisation	1654.52
3590	Ministre des Finances analyse de l'eau	15.00
3591	Bell Canada téléphone	45.54
3592	Plein Jour sur Charlevoix avis public	95.00
3593	Hydro-Québec chauffage bâtisse du chlore	30.44
3594	Hydro-Québec éclairage public	829.52
3595	Westburne Québec Inc pièces d'Aqueduc	215.15
3596	Boivin & Gauvin Inc. pièces d'incendie	113.06
3607	Marché Hovington Inc. gas pour camion	207.96
3608	M. Albert Savard 69 hres de maintenance plus voyage à La Malbaie	524.67
3609	M. Jeannot Boulianne 7 hres de maintenance	35.00
3610	M. Robert Boulianne 7 hres de maintenance	35.00
3611	M. Henri Foster 4 hres de maintenance	20.00
3612	M. Françis Savard 4 hres de maintenance	20.00
3613	M. Albert Savard 30 jours de chlore	210.00
3614	Mme Carmen Dufour Salaire du 4 septembre au ler octobre	675.00
3615	Laurian Dufour Inc. fournitures	59.01
3616	Marché Hovington Inc. fournitures	5.00
3617	Ministère du Revenu Fédéral déductions	104.62
3618	Ministère du Revenu Prov. déductions	127.07
3619	Marché Hovington Inc. fournitures	20.00
3620	Epicerie Foster fournitures	14.40

Réso. no 112-88

Il est proposé,

que les minutes du 6 septembre soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 113-88

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 114-88

| Il est proposé par M. Maurice Harvey,

que l'on fasse parvenir les échantillons d'eau

pour analyse à Aquagénie Inc.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 115-88

Il est proposé par Albert Boulianne,

que Carmen Dufour séc.-trés. soit autorisée

à se rendre à la M.R.C. le 4 octobre pour séance d'informations.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 116-88 REGLEMENT

REGLEMENT NO 35-88

ATTENDU QU'IL est urgent que des travaux d'amélioration en bordure de la route soient fais;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné;

IL EST PROPOSÉ par Maurice H. Harvey SECONDÉ par Yves Poitras,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil autorise l'exécution de ces travaux au montant de \$ 4000.

Le Conseil approprie à même son surplus accumulé en attendant la subvention promise par le Ministère des Transports.

Accepté à l'unanimité.

Résn. no 117-88 | Il est proposé,

qu'un don de \$ 20.00 soit donné à CENTRAIDE QUÉBEC.

Accepté à l'unanimité.



Ouverture des soumissions:

Entretien d'hiver: Lucien R. Dufour

5 599.00\$

Garage St-Siméon Inc.

7 235.00

Cueillette des ordures: Lucien R. Dufour

9 998.00

Garage St-Siméon Inc. 7 774.00

Réunion spéciale prévue prochainement pour étudier les soumissions.

Rés. no 118-88

Il est proposé par Diane Savard,

que les comptes spéciaux pour vidanges soient

envoyés aux personnes concernées.

Accepté

Rés. no 119-88

Il est proposé par Diane Savard,

que la Municipalité demande au Bureau d'Énrégistrement à Baie-Comeau, les titres de la Compagnie Price, concernant les)terrains. Si un voyage devient obligatoire, il sera fait à ce moment-là.

Contre: Yves Poitras

Accepté.

Rés. no 120-88

Il est proposé,

qu'à l'avenir lorsque l'homme de maintenance sera demandé pour localiser une valve d'entrée, pour fermer ou ouvrir une valve d'entrée, le temps chargé sera facturé au propriétaire concerné.

Accepté.

L'assemblée est terminée à 8.30 p.m.

Diane Serand per mare Carmen Dufour see- tees



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

17 ième jour d'octobre 1988. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale et suivant l'avis de convocation qui a été envoyé aux membres le 12 octobre 1988. Les buts de cette assemblée sont les suivants:

- 1.- Levée d'un moratoire ou règlement de zonage (sommaire)
- 2.- Acceptation ou refus des soumissions:

Entretien d'hiver Cueillette des ordures ménagères

sont présents: Monsieur le Maire Carol Arbour Madame et Messieurs les conseillers: Maurice H. Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard, Yves Poitras, Denis Imbeault et Auguste Gaudreault. Tous présents.

AVIS DE MOTION

Monsieur Denis Imbeault donne AVIS DE MOTION pour la présentation d'un règlement de zonage intérimaire.

Rés. no 121-88

Il est proposé par Maurice H. Harvey, secondé par Yves Poitras,

que la Municipalité accorde le contrat d'entretien d'hiver à Monsieur Lucien R. Dufour de Tadoussac, pour une période de 3 ans, tel que prix mentionné soit 5 599\$ chaque année, sans indexation.

Accepté à l'unanimité



Rés. no 122-88

Il est proposé par Albert Boulianne, secondé par Diane Savard,

que le contrat pour la cueillette des ordures ménagères soit donné au Garage St-Siméon Inc au prix mentionné, soit la somme de 7 774.00 pour la première année et les autres années avec indexation au coût de la vie.

Accepté à l'unanimité.

l'assemblée est terminée à 7.20 p.m.

Dane Several per mare.

Carmen Vulour see teas



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

7 novembre 1988. Assemblée régulière du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: M. Carol Arbour Maire, Madame & Messieurs les conseillers: Maurice H. Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard, Yves Poitras, Denis Imbeault et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 123-88

Il est proposé,

que les minutes des assemblées du 3 octobre et celles du 17 octobre soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION:

Chèque no 3621	M. Henri Foster sem. du 21/10/88	\$	232.52
•		Ф	
3622	M. Albert Savard sem. du 21/10/88		177.05
3623	M. Noel Asselin sem. du 21/10/88		159.27
3624	M. Pierre Savard sem. du 21/10/88		172.90
3625	M. Robert Boulianne sem. du 21/10/88		172.90
3626	Ministère du Revenu du Québec Remis insuffisante pour le RHQ		141.99
3627	Westburne Québec Inc. pièces d'aqueduc		161.30
3628	Les Pétroles Irving Inc. chauffage		17.72
3629	M. Maurice Harvey Voyage à Québec 19/09/88 M.A.M.		105.00
3630	Aquagénie Inc. analyse d'eau		7.30
3631	Imprimerie de Charlevoix Inc. papeterie		18.84
3632	Hydro-Québec éclairage public		776.02
3633	Mme Carmen Dufour 2 voyages à la M.R.C. et 1 voy. à La Malbaie		115.70



Chèque 3634	Petite Caisse	\$ 74.29
3635	M. Maurice Harvey Voyage au Escoumins 98 kilo à 0.25	24.50
3636	Marché Hovington Inc. fournitures	44.61
3637	M. Albert Savard 31 jours de chlore	217.00
3638	Marché Hovington Inc. gas pour camion	231.31
3639	Scierie Ouellet & Frères poteau de cèdre	8.00
3640	J. A. Guérin & Fils Inc. fournitures	9.58
3641	M. Albert Savard 33 hres et 2 valves d'entrée	237.00
3642	Mme Carmen Dufour salaire du 2 oct. au 5 nov.	843.75
3643	M. Carol Arbour rénumération de maire	2200.00
3644	M. Maurice H. Harvey rénumération de conseiller	305.55
3645	Mme Dorice Asselin " "	183.33
3646	M. Albert Boulianne " " "	733.34
3647	Mme Diane Savard " "	733.34
3648	M. Yves Poitras " "	733.34
3649	M. Denis Imbeault " "	733.34
3650	M. Auguste Gaudreault """	733.34
3651	M. Henri Foster sem. fin. le 28/10/88	232.52
3652	M. Albert Savard sem. fin. le 28/10/88	177.05
3653	M. Noel Asselin sem. fin. le 28/10/88	172.90
3654	M. Pierre Savard sem. fin. le 28/10/88	172.90
3655	M. Robert Boulianne sem. fin. le 28/10/88	145.44
3656	Ministère des Finances coût pour titres des terrains	74.00
3657	Bell Canada téléphone	128.79
3658	Ministère du Revenu déductions	359.33
3659	Centre des Données fiscales déductions	345.74
3660	Fabrique Saint-Firmin don	50.00

Rés. no 124-88

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 125-88

Il est proposé par Diane Savard,

que la Firme URBATIQUE INC. de Québec, soit mandatée pour procéder à l'élaboration d'un règlement de zonage intérimaire pour notre Municipalité. Le coût de ce travail peut varier entre 1500\$ et 2200\$.

Accepté à l'unanimité.

851

Rés. no 126-88

Il est proposé,

GRATUITÉ DE SALLE

que la salle municipale soit passée gratuitement à Mme Diane Perron Boulianne, pour le lancement de son deuxième livre.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 127-88

Il est proposé par Denis Imbeault,

DERNIER AVERTISSEMENT

qu'un dernier avis soit envoyé à Monsieur Jean-Marie Savard, lui accordant un délai de 20 jours pour acquitter l'amende qui lui est déjà parvenu. Advenant le non-paiement, des procédures seront entreprises.

Contre: Yves Poitras

Accepté

Rés. no 128-88

Il est proposé,

INVENTAIRE

qu'un inventaire soit faite , pour tout le matériel, non-roulant, outils ou autres de la Municipalité.

Acceptéà l'unanimité.

Rés. no 129-88

Il est proposé,

INSPECTION DU CAMION-

INCENDIE

qu'une vérification assez minutieuse soit faite au camion-incendie, et que la fiche soit remplie. Que Monsieur Albert Savard procède à cette inspection.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 130-88

Il est proposé,

LOCALISATION DU CHEMIN NOTRE-DAME DE L'ESPACE qu'une dernière demande soit faite à M. Gualbert Tremblay, Arpenteur, pour localiser le chemin Notre-Dame de l'Espace et qu'advenant qu'il ne peut venir cette semaine, que son mandat lui soit retiré.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 131-88

Il est proposé par Albert Boulianne,

VENTE DU CAMION

qu'un avis public soit envoyé au Journal Plein Jour, pour la vente de notre camion de vidange. Ce camion est vendu pour les pièces seulement.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 132-88

Il est proposé par Auguste Gaudreault,

RESPONSABLE DE LA RUE

LECLERC

que Monsieur Maurice Harvey soit responsable de la rue Leclerc durant la période hivernale.

Accepté à l'unanimité



Rés. no 133-88

NOUVEL ÉCLAIRAGE

Il est proposé par Maurice Harvey,

qu'un éclairage adéquat soit posé pour éclairer la devanture de la bâtisse municipale.

Accepté à l'unanimité

L'assemblée est terminée à 9 heures p.m.

Carmen Dufour section



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

5 ième jour de décembre 1988. Assemblée régulière du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Mme Diane Savard, pro-maire Messieurs les conseillers: Maurice H. Harvey, Albert Boulianne, Denis Imbeault et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 134-88

Il est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 7 novembre soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

PRESENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

Chèque no 3661	M. Henri Foster sem. finissant le 11/11/88	232.52 \$
3662	M. Albert Savard sem. " " "	152.50
3663	M. Noël Asselin sem. " " "	152.50
3664	M. Pierre Savard sem. " " "	152.50
3665	annulé	
3666	M. Lucien-Rock Dufour travaux d'excavation	494.50
3667	Hydro-Québec éclairage public	737.45
3668	Hydro-Québec Salle municipale	75.46
3669	Bell Canada téléphone	94.39
3670	Imprimerie de Charlevoix Inc. papeterie	7.90
3671	Laurian Dufour Inc. fournitures	44.91
3672	M. Esdras Therrien location de camion pour travaux	450.00
3673	Plein Jour sur Charlevoix avis public	52.00
3674	Marché Hovington Inc. fournitures	30.04
3675	Epicerie Laprise fournitures	4.57
3676	Pièces d'Autos Deschênes Enr. fournitures	99.25



Chèque no 3677	M. Albert Savard 30 jours de chlore	210.00 \$
3678	Garage St-Siméon Inc. cueillette des ordures	647.83
3679	M. Albert Savard 32 hres de maintenance et voyage à La Malbaie	240.75
3680	Mme Carmen Dufour 2 voyages à La Malbaie plus repas	91.11
3681	Mme Carmen Dufour salaire du 6 nov. au 3 déc.	675.00
3682	Petite Caisse	70.92
3683	M. Robert Boulianne 90% du salaire plus 1 journée C.S.S.T.	168.30
3684	Revenu Canada Impôt déductions	171.50
3685	Ministère du Revenu Prov. déductions	181.51
3686	M. Raymond Savard location de camion	50.00
3687	M. Paul-Etienne Foster l voyage à la M.R.C.	36.00
3688	Mme Carmen Dufour dépenses de repas	20.50
3689	Mme Marianna Asselin nettoyage de la salle plus salons F.	250.00
3690	Les Pétroles Irving Inc. huile à chauffage	71.12
3691	Plein Jour sur Charlevoix annonce avis public	56.00
3692	Hydro-Québec bâtisse du chlore	36.14
3693	Aquagénie Inc. analyse de l'eau	7.30
3694	M. Réné Poitras factures diverses	33.75
		ε
Rés. no 135-88	Il est proposé,	
	que les comptes soient acceptés et payés tel que	e présentés.
	Accepté à l'unanimité.	

Rés. no 136-88

Il est proposé,

que la salle municipale soit passée au Cercle des Fermières pour leur échange de cadeaux et cela gratuitement.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 137-88

Il est proposé,

que le Conseil approuve le rapport concernant les dépenses pour les travaux exécutés aux chemins municipaux, lesquelles s'élèvent à 4852.46\$. Le Conseil a pris connaissance et accepte les conditions imposées par le ministre des Transports.

Que les travaux exécutés en vertu des dépenses présentes n'ont pas été ou ne feront pas l'objet d'une autre subvention à l'exception de 4,000.\$ octoyé par le Ministère des Transports.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 138-88

Il est proposé,

que la Municipalité vende le camion de vidanges à Monsieur Alain Dallaire au prix de 777.77\$ et que le camion soit vendu pour les pièces seulement.

Accepté à l'unanimité.



Rés. no 139-88

Il est proposé,

que le salaire de la sécrétaire-trésorière soit porté à 216.00\$ par semaine à compter du ler janvier 1989. Par la suite, chaque année à partir de 1990, le salaire de la sécrétaire-trésorière sera indexé au coût de la vie selon l'indice Statistiques Canada. Pour ce qui est des autres conditions de travail et rénumération, elles restent les mêmes, tel que spécifié dans l'entente qui existe entre la Municipalité de Baie Ste-Catherine et la sécrétaire-trésorière actuelle.

Accepté à l'unanimité.

Rés.no 140-88

Il est proposé,

que la demande de Mme Paul-Etienne Foster, concernant les chaises de la Municipalité, qu'elles lui soient passées pour le 26 décembre. Les coûts de transport est à sa charge.

Accepté à l'unanimité.

Correspondance: Ecrire à M° Sullivan pour le dossier judiciaire
Assurance pour Inspecteur en bâtiments
Conseiller juridique pour la prochaine année
Ecrire à l'entrepreneur pour les manholes
Ecrire au Ministère pour tuyaux non-enlevés

l'assemblée est levée à 8.45 hres p.m.

Carmen Outre sie ties





Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

16 ième jour de décembre 1988. Assemblée spéciale du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant l'avis de convocation qui a été envoyé aux membres le 12 décembre.

Les buts de cette assemblée sont les suivants:

- 1.- Etude et explications du règlement de zonage
- 2.- Période de questions
- 3.- Acceptation par le Conseil Municipal du règlement.

Sont présents: Monsieur Carol Arbour, Maire Madame & Messieurs les conseillers: Maurice H. Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard, Yves Poitras, Denis Imbeault.

Madame Carmen Dufour commence à lire le projet de règlement de zonage no 36-88

Ière intervention

Un contribuable commence à poser des questions et il y a objection de la part du conseiller Denis Imbeault, qui demande à Monsieur le Maire d'avertir le contribuable que ce n'est pas la période de questions. Le Maire demande le silence.

La sécrétaire-trésorière continue la lecture du règlement et après, une explication des plans qui sont affichés au mur.

2 ième intervention

Le même contribuable pose une autre question sur le tableau et le conseiller Denis Imbeault demande une seconde fois à Monsieur le Maire de ramener le contribuable à l'ordre car ce n'est pas encore le temps.

Sur ce, Monsieur le Maire répond au conseiller Imbeault: "Ce n'est pas toi qui est le Maire." Il se lève debout et déclare: "L'assemblée est levée et remise au 16 janvier."

3 ième intervention

La conseillière Diane Savard, s'oppose aussitôt à la levée de l'assemblée et demande le vote sur la question.

Maurice Harvey, Albert Boulianne, Denis Imbeault et Diane Savard autorisent la continuité de l'assemblée, tandis que le conseiller Yves Poitras suit le Maire et se retire.



L'assemblée continue.

Rés. no 141-88

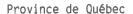
Il est proposé par Maurice Harvey secondé par Denis Imbeault,

qu'après étude du règlement 36-88, règlement se rapportant au zonage de notre territoire municipale, que ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Accepté

L'assemblée est terminée à 8 heures p.m.

Diane Savard pro-maire Carmen Dupur siè-ties





Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

27 ième jour de décembre 1988. Assemblée spéciale du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale 7 heures p.m et suivant l'avis de convocation qui a été envoyé aux membres le 21 décembre 1988.

Les buts de cette assemblée sont les suivants:

- 1.- Etude des prévisions budgétaires
- 2.- Période de questions
- 3.- Acceptation des prévisions budgétaires
- 4.- Fixer le taux des taxes pour l'année 1989.

Sont présents: Mme Diane Savard, pro-maire Messieurs les conseillers: Maurice H. Harvey, Albert Boulianne, Denis Imbeault et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1989

RECETTES

Taxes foncières générales	35,587
Répartitions locales	3,750
Aqueduc & Égoûts	27,500
Enlèvement & destruction ordures	4,130
	70,967
Palement tenant lieu de taxes	16,313
Autres recettes sources locales	1,050
Péréquation	19,912

GRAND TOTAL DES REVENUS

108,242.\$

DÉPENSES

Administration générale:

Législation	1,967
Application de la loi	3,000
Gestion financière & administrative	31,280
Greffe	248
Evaluation	7,672



Gestion du personnel	12,000
Autres	2,000
	58,167
Sécurité publique	
Incendie	1,000
	2,000
Transport	500
Administration	500
Voirie municipale	1,500
Enlèvement de la neige	5,599
Eclairage des rues	8,500
Hygiène du milieu	
Administration	2,555
Purification & traitement de l'eau	450
Réseaux de distribution	3,000
Enlèvement des ordures	7,774
Urbanisme et mise en valeur du ter	ritoire
Urbanisme & zonage	2,200
Autres	802
Loisirs & Culture	
Bibliothèque	650
Loisirs	250
Frais de financement	
Service de la dette	15,295
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	108,242

Suite à l'étude des prévisions budgétaires, pour l'année 1989,

Rés. no 142-88

Il est proposé par Maurice H. Harvey secondé par Denis Imbeault,

que les prévisions budgétaires pour l'année 1989, soient acceptées tel que présentées.

Acceptéa à l'unanimité.

Rés. no 143-88

Considérant que notre règlement nous permet d'imposer les taxes par simple résolution,

Il est proposé par Albert Boulianne secondé par Auguste Gaudreault,



que les taxes soient imposées de la façon suivante:

taxe foncière générale 1.10\$ du 100.\$ d'évaluation

taxe spéciale

30.00 par propriétaire (secteur déjà établi)

taxe d'aqueduc

190.\$ par abonné

taxe de vidanges

30.00 par propriétaire-résidentiel

40.00\$ par semaine par commerce non-résident

100.00\$ taxe de locataire.

Accepté à l'unanimité.

L'assemblée est terminée à 7.30p.m.

Mme Diane Sarard Caemen Duface see-ties

DÉCLARATION

Je, soussignée, sécrétaire-trésorière certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, et tel qu'adopté dans le budget par le conseil municipal à son assemblée spéciale du 27 décembre 1988.

Electricité, téléphone, entretien des bâtisses, salaires des employés municipaux, rénumération du maire et des conseillers, bénéfices marginaux.

Dépenses relatives à l'entretien de l'aquedux et l'égoût, à l'entretien des chemins d'hiver.

Dépenses relatives au camion à incendie, aux travaux publics d'entretien.
Dépenses du service de la dette et de toute dépenses relative à l'administration du bureau.

Carmen Dufuer séc.-trés.



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

3 ième jour de janvier 1989. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Mme Diane Savard, pro-maire

Messieurs les conseillers:

Maurice H. Harvey, Albert Boulianne, Denis Imbeault et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 1-89

Il est proposé,

que les minutes des procès-verbaux du 5 décembre,

du 16 décembre

et du 27 décembre, soient accep-

tées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION:

Chèque no 3695	Imprimerie de Charlevoix Inc. papeterie \$	15.22
3696	Plein Jour sur Charlevoix avis public	22.40
3697	M. Gualbert Tremblay Arpenteur-Géomètre piquetage N-D de L'E.	700.00
3698	Bell Canada téléphone	72.55
3699	Hydro-Québec éclairage public	726.88
3700	Aéro-Feu vêtements pour homme	105.23
3701	Urbatique Inc. plan de zonage	2200.00
3702	J. A. Guérin & Fils Inc. fournitures	104.15
3703	Formules Municipales Enr. papeterie	37.82
3704	M. Paul-Etienne Foster Inspecteur municipal	300.00
3705	M. Albert Savard 31 jours de chlore	217.00
3706	M. Lucien-Rock Dufour 14.5 hres de pepine	580.00



Chèque no 3707	Mme Carmen Dufc
3708	M. Lucien Rock
3709	Garage Saint-Si
3710	M. Albert Savar
3711	M. Albert Savar
3712	Mme Carmen Dufo
3713	Welleston Bouch
3714	Marché Hovingto
3715	Centre des Donn
3716	Ministère du Re
	I .

Mme Carmen Dufour salaire du 4 décembre au 31 déc.	675.00
M. Lucien Rock Dufour contrat d'entretien d'hiver	1119.80
Garage Saint-Siméon Inc. cueillette des ordures	647.80
M. Albert Savard 28 hres plus 1 valve	200.00
M. Albert Savard 4% de vacances	161.52
Mme Carmen Dufour 6% de vacances	624.00
Welleston Bouchard Ltée assurances resp. & Générales	2748.98
Marché Hovington Inc. gas pour camion	13.50
Centre des Données Fiscales déductions	92.72
Ministère du Revenu Prov. déductions	102.65

Rés. no 2-89

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 3-89

Il est proposé par Denis Imbeault secondé par Maurice H. Harvey,

que Monsieur Albert Savard, soit nommé Garde-feu municipal, pour l'année 1989.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 4-89

Il est proposé par Maurice H. Harvey,

qu'une demande soit faite au Ministère des Transports, Bureau du District, La Malbaie, pour que suite à la lettre qu'il nous a adressée, concernant la formation de glace sur la chaussée sur la route 138, qu'il procède aux travaux de dégagement et qu'il fasse parvenir la facture à la Municipalité.

Accepté.

Rés. no 5-89

Il est proposé par Maurice Harvey, secondé par Albert Boulianne,

que les compagnies qui opèrent des billetteries près du quai de Baie Ste-Catherine, soient avisées que la Municipalité leur donne jusqu'au 15 avril 1989, pour <u>enlever définitivement leur bâtisse</u>. Après cette date, c'est-à-dire, le 16 avril, la Municipalité procèdera à la saisie et au déménagement de ces bâtisses.

Par la suite, advenant un désir de récupération de la part des propriétaires, tous les frais relatifs à cette cause, seront à leur charge et devront être payés par chèque certifié avant de pouvoir récupérer leur billeterie.



Avant de placer la bâtisse ailleurs, le propriétaire est assujetti aux règlements établis et devra se procurer les permis nécessaires.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 6-89

Il est proposé,

que la porte extérieure soit réparée immédiatement.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 7-89

Il est proposé par Denis Imbeault, secondé par Auguste Gaudreault,

que Monsieur Maurice Harvey et Mme Diane Savard soient nommés au Conseil d'Administration de l'Association des Bâteliers de l'Estuaire du Saint-Laurent Inc., pour représenter la Municipalité de Baie Ste-Catherine.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 8-89

Il est proposé par Denis Imbeault, secondé par Auguste Gaudreault,

qu'une cessation d'emploi soit donnée à Monsieur Albert Savard. Raison: Manque de travail. Il est à noter que ce dernier en a déjà fait la demande.

Accepté :

Communiquer avec M° François Bouchard — Faire paraître une demande d'homme d'entretien

L'Assembleé est terminée à 8.30 p.m.

Carlon, Carbon, Carmen Dufue see tus



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

l3 ième jour de janvier 1989. Assemblée spéciale du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant l'avis de convocation qui a été envoyé aux membres le 9 janvier 1989.

Cette assemblée a pour buts:

- 1° Engagement homme d'entretien
- 2° Changement de cadenas
- 3° Numéros de téléphone en cas d'incendie
- 4° Renseignements sur le règlement de zonage
- 5° Mise au point pour accès aux documents ou autres

Sont présents: Mme Diane Savard pro-maire Messieurs les conseillers: Maurice H. Harvey Albert Boulianne Yves Poitras Auguste Gaudreault

Tous formant quorum.

Rés. no 9-89

Il est proposé par Maurice H. Harvey,

que Monsieur Benoit Hovington soit engagé pour faire la maintenance de la Municipalité. Ce dernier devra s'occuper du test du chlore et voir à la bâtisse municipale. Ce travail consiste à exécuter les ordres émanants du conseil municipal. M. Bernard Imbeault est aussi demandé pour seconder M. Hovington dans ses fonctions. A noter: Aucune nombre de travail est garanti mensuellement.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 10-89

Il est proposé par Auguste Gaudreault secondé par Yves Poitras,

que les cadenas soient changés à la bâtisse du chlore, au garage municipal et à la petite remise dans le garage.

Accepté à l'unanimité.



Numéros de téléphone en cas d'incendie:

237-4353 Patrick Poitras

237-4233 Raymond-Marie Dallaire

237-4395 sécrétaire municipale.

Afficher ces numéros dans les endroits publics et le feuillet paroissial.

L'assemblée est terminée à 7.30 p.m.

Carof Arlow Commen Dufour see-tres



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

6 ième jour de février 1989. Assemblée régulière du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: M. Carol Arbour, maire Madame & Messieurs les conseillers: Maurice H. Hravey, Albert Boulianne, Diane Savard et Yves Poitras.

Tous formant quorum

PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 11-89

Il est proposé.

que les minutes de l'assemblée du 3 janvier et celles du 13 janv. soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 12-89

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 13-89

Il est proposé par Mme Diane Savard,

NOUVEAU RÔLE D'EVALUATION

qu'une demande soit faite à la M.R.C. pour que notre Municipalité soit exempte de la confection d'un nouveau rôle pour cette année.

Que cette confection soit retardé d'un an, si c'est possible.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 14-89

Il est proposé,

risés à se rendre à Ouébec.

AUTORISATION POUR

VOYAGE

que des membres de la Municipalité soient autorisés à se rendre à Québec, pour discuter des problèmes que notre règlement d'emprunt à rencontrer en cours de route. Ce voyage est prévu vers le 22 ou 23 février. Que Mme Diane Savard, Monsieur Maurice Harvey et Mme Carmen Dufour soient auto-

Accepté



Rés. no 15-89

Il est proposé par Maurice H. Harvey,

REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ que Mme Carmen Dufour soit mandatée pour représenter la Municipalité auprès de la Corporation de Développement du Quai de Baie Ste-Catherine.

Il est aussi convenu que la Municipalité accepte le plan présenté par la Firme Gaston Drouin Inc., démontrant la réfection du quai et le centre d'accueil. Pour les propositions de gestion éventuelle de cette infra-structure maritime, la Municipalité la fera parvenir dans les jours qui suivent.

Accepté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

La conseillière Diane Savard donne AVIS DE MOTION à l'effet de la présentation future, d'un règlement déterminant le salaire des élus municipaux et la modalité de paiement.

Correspondance: René Digard

les compagnies et les comptes de vidanges

Communication avec M° Sullivan

Rencontre projettée avec Albert Savard

Liste des comptes qui ont été acceptés:

Chèque no 3717	Plein Jour sur Charlevoix	180.00
3718	C.H.G.B. avis à la radio	36.21
3719	MacDonald & Fils Inc. pièces pour pompe	199.06
3720	J.A.Guérin & Fils Inc. fournitures	20.50
3721	annulé	
3722	Les Pétroles Irving Inc. chauffage	258.60
3723	J.C.Deschênes Inc. diff. sur moteur	40.00
3724	M.R.C. DE CHARLEVOIX quote-part & Corp. de Développement	240.00
3725	Poitras, Lavigueur Assureurs ass-cautionnement	100.00
3726	Hydro-Québec salle municipale	296.92
3727	Hydro-Québec éclairage public	780.38
3728	Aquagénie Inc. analyse physico-chimique	195.32
3729	Bell Canada téléphone	66.94
3730	Imprimerie de Charlevoix Inc. papeterie	28.31
3731	Welleston Bouchard Ltée assurances pour camion	961.80
3732	Les Publications F.M. Ltée papeterie	37.82
3733	M. Albert Savard 10 jours de chlore	70.00
3734	M. Benoit Hovington 17 jours de chlore	119.00
3735	M. Benoit Hovington 16 1/2 de maintenance	115.50
3736	Mme Carmen Dufour salaire du ler janv. au 4 fév.	915.70
3737	Marché Hovington Inc. gas moins crédit	23.30



Chèque no 3738	Jolicoeur, Lacasse & Ass. montant en fiducie assaude	504.00 €	L.
3739	Hydro-Québec bâtisse du chlore	80.33	
3740	D.C.O. Dufour Oldsmobile inspection camion-incendie	417.01	
3741	Pièces d'Autos Deschênes Inc. fournitures	91.23	
3742	Lucien-Rock Dufour entretien d'hiver	1119.80	
3743	Garage St-Siméon Inc. cueillette des ordures	647.80	
3744	Formules Mun. C.C.L. reçus de taxes accompte	500.00	
3745	Petite Caisse	71.94	
3746	Mme Carmen Dufour factures de frais de poste	44.28	

L'assemblée est terminée à 8.25 hres p.m.

Carren Dufour see-tus



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

6 ième jour de mars 1989. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Mme Diane Savard, pro-maire Messieurs les conseillers: Maurice H. Harvey, Albert Boulianne, Yves Poitras et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Accepté à l'unanimité.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

Chèque no 3747	Bell Canada téléphone	95.53
3748	Les Pétroles Irving Inc. chauffage	159.69
3749	Pièces d'Autos Deschênes fournitures	120.40
3750	Hydro-Québec éclairage public	845.54
3751	Ate-Sou-Ma dégelage de l'eau	230.00
3752	M.R.C. DE Charlevoix comptes de taxes	291.95
3753	Jolicoeur, Lacasse en fiducie remplace le chèque # 3738	570.30
3754	Formules d'affaires C.C.L. balance sur papeterie	476.24
3755	M.R.C. DE Charlevoix annulé	
3756	Marché Hovington Inc. fournitures	16.09
3757	M. Louis Ouellet voyage au Sacré-Coeur	25.00
3758	Construction Sacré-Coeur Ltée 51/2 hres creusage & transport	562.50
3759	Les Publications F.M. Ltée abonnement code municipal	20.00
3760	R.A.A.Q. immatriculation de camion	141.00
3761	M. Benoit Hovington 28 jours de chlore	196.00
3762	M. Benoit Hovington 24 I/2 hres de maintenance	171.50
3763	M. Lucien-Rock Dufour entretien d'hiver	1119.80
3764	Garage Saint-Siméon Inc. cueillette des ordures	647.80
3765	Mme Carmen Dufour salaire du 5 fév. au 4 mars	732.56
3766	M. Joseph Laprise achat de timbres	152.00
3767	Ministère du Revenu Prov. déductions	111.72



chèque no 3768	Centre des Donnes fiscales déductions 90.42
3769	M. Maurice Harvey voyage à Québec 422 kilo + dépenses 152.39
3770	Pierre Thibault Inc camion à incendie 199.69
3771	M. Henri-Paul Chamberland achat de fournaise 250.00
3772	M. Daniel Asselin 7 heures de maintenance 35.00
Rés. no 16-89	Il est proposé,
	que les minutes de l'assemblée du 6 février soient acceptées
	tel que lecture faite.
	Accepté à l'unanimité.
Rés. no 17-89	Il est proposé,
	que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.
	Accepté à l'unanimité.
Rés. no 18-89	Il est proposé,
	qu'un chèque de \$ 50.00 soit envoyé à la Commission Scolaire
	Laure-Conan, pour l'organisation de la journée Plein Air.
	Accepté à l'unanimité.
Rés. no 19-89	Il est proposé par Maurice Harvey,
	que la journée pour le scrutin référendaire
SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE	soit fixée au 16 avril 1989.
	Accepté à L'unanimité
Rés. no 20-89	Il est proposé par Auguste Gaudreault,
	que le scrutin pour l'élection municipale
	soit fixé au 7 mai 1989
SCRUTIN ÉLECTORAL	Accepté à l'unanimité.
Rés. no 21-89	Il est proposé par Maurice Harvey
	secondé par Albert Boulianne,

rénumération du Maire et des conseillers soit adopté.

Voir texte ci-après reproduit.

que le règlement no 37-89, concernant la



RÉGLEMENT CONCERNANT LA RÉNUMÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Règlement no 37-89

CONSIDERANT que toute contrevention à ces dispositions entraîne la nullité du règlement;

CONSIDÉRANT qu'AVIS DE MOTION DU PRÉSENT REGLEMENT a été donné conformément à la loi, en date du 6 février, par la Conseillère Diane Savard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Maurice Harvey,

appuyé par le conseiller Albert Boulianne et adoptÉ que le règlement portant le numéro 37-89 soit adopté par le Conseil Municipal et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE NO I.- Le présent règlement portera le titre de "RÉGLEMENT CONCERNANT LA RÉNUMÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE STE-CATHERINE "

ARTICLE NO 2.- Le présent règlement abroge tout règlement qui aurait été accepté par le Conseil Municipal antérieurement à ce jour;

ARTICLE NO 3.- Le but de ce règlement est de décréter une somme payable au maire et aux conseillers, à titre de rénumération et de dédommagements d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction, en se basant sur le tarif annuel déterminé par le Ministère des Affaires Municipales;

ARTICLE NO 4.- Il est décrété par le présent règlement que pour toute l'année 1989, il sera versé au Maire, à titre de rénumération et de dédommagement d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction, une somme à être déterminée en prenant comme base de calcul, un tarif annuel déterminé par le Ministre des Affaires Municipales.

ARTICLE NO 5.- Il est décrété par le présent règlement, que pour toute l'année 1989, la Corporation Municipale de Baie Ste-Catherine, versera à chacun des conseillers, à titre de rénumération et de dédommagement d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction, une somme à être déterminée, en prenant comme base de calcul, le tarif annuel déterminé par le Ministre des Affaires Municipales;

ARTICLE NO 6.- Le conseil muncipal peut, envertu du présent règlement, augmenter annuellement les sommes mentionnées aux articles précédents, pour chacun des exercices financiers suivants, en appliquant le taux décrété à cet effet annuellement par le Ministre des Affaires Munipales conformément aux dispositions des articles 97 et 98 du Code municipal;

L'application du présent article doit être signifié par résolution du Conseil municipal à cet effet.

ARTICLE NO 7.- En plus de la rénumération établie aux articles 4 et 5 et tenant compte du maximum fixé par l'article 103 du Code municipal, le Conseil municipal est par les présentes autorisé à rembourser tout membre du Conseil pour les dépenses réellement encourues pour le compte de la corporation, pourvu que ces dernières aient été autorisées par résolution du conseil;

ARTICLE NO 8.- La rénumération établie pour l'année 1989, sera de 2,200\$ plus indexation selon Statistique Canada, pour le Maire

et, 734.\$ plus indexation selon Statistique Canada, pour les conseillers.

Cette rénumération sera payée une fois l'an.

Le Conseil pourra au besoin, modifier ce mode de paiement par voie de résolution.

Les 2/3 de la rénumération du Maire et des Conseillers sera assujettie à leur présence aux assemblées règulières et spéciales.



Ce règlement est rétro-actif au ler janvier 1989.

ARTICLE NO 9.- Le présent règlement entrera en vigueur à la date de sa publication et il s'applique à l'année 1989 et aux années suivantes jusqu'à ce qu'il soit amendé ou abrogé.

Accepté

Rés. no 22-89

Il est proposé par M. Yves Poitras,

TREMBLEMENT DE TERRE

que la Municipalité de Baie Ste-Catherine, adhère au programme d'assistance financière-tremblement de terre, et qu'elle s'engage à respecter les modalités d'application du programme. Le nombre de propriété touchées est d'environ 4 à 5. Il se peut toutefois que d'autres noms viennent s'ajouter à la liste.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 23-89

Il est proposé,

APPUI POUR DÉFI 89

que la Municipalité appuie le projet DÉFI 89 de la Société Linéenne du Québec, projet visant à l'embauche de 4 naturalistes pour la période du ler mai au 8 septembre.

Le travail de la Société Linéenne mérite vraiment notre appui.

Accepté à L'unanimité

Rés. no 24-89

FOURNAISE

Il est proposé,

qu'un montant de 250.\$ soit versé à M. Henri-Paul Chamberland pour l'achat de la fournaise qui est dans le garage de la Municipalité.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 25-89

Il est proposé,

ENTENTE SPÉCIALE

que l'entente intervenue entre la Municipalité et Albert Savard soit entérimé à cette assemblée. Cette entente date du 20 février.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 26-89

Il est proposé,

qu'une mise en demeure soit faite à CONSTRUCTION DU ST-LAURENT INC. à savoir le bri d'une borne-fontaine. Le compte suivra dans un bref délai.

Accepté à l'unanimité.

L'assemblée est terminée à 8.20 hres p.m.

Carmen Dufus sic très



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

3 ième jour d'avril 1989. Assemblée du Conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: M. Carol Arbour, Maire

Messieurs les conseillers: Maurice H. Harvey, Albert Boulianne, Yves Poitras

et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

	THE CONTROL OF THE CO	
Chèque no 3773	C.S.S.T. assurances	659.12
3774	Bell Canada téléphone	69.00
3775	Revenu Canada Impôt diff. sur T.P.4	47.45
3776	Hydro-Québec éclairage public	780.77
3777	Hydro-Québec éclairage & chauffage salle	483.98
3778	Hydro-Québec bâtisse du chlore	128.48
3779	M.R.C DE Charlevoix remplce # 3755	1828.00
3780	Imprimerie de Charlevoix Inc. papeterie	12.21
3781	Les Pétroles Irving Inc. chauffage	132.44
3782	J.A.Guérin & Fils Inc. fournitures	13.72
3783	Com. Scolaire Laure-Conan journée Plein Air	50.00
3784	Les Publications du Québec livre	10.00
3785	M. Albert Savard 29 hres de maintenance	203.00
3786	M. Albert Savard 31 jours de chlore	217.00
3787	Mme Carmen Dufour salaire du 5 mars au ler avril	732.56
3788	Centre des Données fiscales déductions	90.42
3789	Ministère du Revenu Prov. déductions	112.73
3790	M. Lucien-Rock Dufour entretien d'hiver	1119.80
3791	Garage Saint-Siméon Inc. cueillette des ordures	647.80
3792	Fonds Yves Boulianne don	50.00
3793	Bibliothèque Centrale de Prêt de Québec biblio cotisation	612.36



Rés. no 27-89

Il est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 6 mars soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 28-89

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 29-89

Il est proposé,

DON

qu'un montant de \$ 50.00 soit donné au FOND YVES BOULIANNE de

\$acré-Coeur.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 30-89

REPRÉSENTANTE DE LA

BIBLIO.

Il est proposé par Maurice H. Harvey secondé par Yves Poitras,

que Mme Diane Savard, soit nommée représentante de la Corporation Municipale de Baie Ste-Catherine auprès de la Bibliothèque Centrale de Prêt- Région de Québec

Accepté à l'unanimité

Rés.no 31-89

Il est proposé par Albert Boulianne secondé par Auguste Gaudreault,

RESPONSABLE DE LA BIBLIO.

que Mme Nicole Foster soit nommée responsable

de la Corporation Municipale de Baie Ste-Catherine auprès de la Bibliothèque

Centrale de Prêt- Région de Québec

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 32-89

Il est proposé par M. Yves Poitras,

secondé par M. Albert Boulianne,

BAIL POUR LA BIBLIOTHEQUE

que la Municipalité s'oppose à l'existence d'un bail, dans l'avenir, avec la Commission Scolaire Laure-Conan et notre

Municipalité pour un local servant à la bibliothèque. Ce que nous avons comme "local" c'est un courant d'air, c'est-à-dire, un bout

lire ou choisir un livre aisément.

Nous croyons qu'une bibliothèque dans une paroisse, fait parti de l'éducation. Nous aimerions rencontrer la direction pour évaluer l'endroit où est situé la bibliothèque avant d'accepter de payer pour un local.

de passage, sans éclairage adéquat, pas de table, ni de chaise pour pouvoir

Accepté à l'unanimité



Rés. no 33-89

Il est proposé,

que Monsieur Auguste Gaudreault ou un autre conseiller soit autorisé à représenter la Municipalité auprès de la Corporation de Développement du quai de Baie Ste-Catherine.

Cette résolution remplace la résolution no 15-89.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 34-89

Il est proposé,

que la Municipalité achète une grille pour le tuyau au barrage. Une information pour le prix avant.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 35-89

Il est proposé,

que la Municipalité écrive au Procureur Général dans la cause no 265-8707-09-007

Que le dossier soit ouvert et qu'il se continue.

Accepté

L'assemblée est terminée à 9 heures p.m.

Drave Sarard promare Carnew Dufour sec-lus



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

24 ième jour d'avril 1989. Assemblée spéciale du Conseil Municipail tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 7 heures du soir et suivant l'avis de convocation qui a été envoyé aux membres le 18 avril.

Les buts de cette assemblée sont les suivants:

- 1.- Prendre connaissance du résultat du référendum
- 2.- Discution pour un permis spécial de construction
- 3.- Camion à incendie
- 4.- Chemin Notre-Dame de l'Espace
- 5.- Bâtisses (billeteries)

Sont présents: Mme Diane Savard pro-Maire

Messieurs les conseillers: Maurice H. Harvey, Albert Boulianne, Yves Poitras

et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum

RÉSULTAT DU RÉFÉRENDUM: 16 AVRIL 1989

Nombre de vote: 234 Nombre de " OUI" 122 Nombre de " Non" 111 Nombre de vote annulé: 1

Majorité de 11 voix pour l'acceptation du règlement no 36-88 Avis Public donné à cet effet.

Permis spécial de construction:

Ecrire à Sylvio Thibault pour la descente de chaloupes Discuter le déplacement de la billeterie

Carnen Dufour secties



Camion à incendie:

Le coût de la réparation varie de 6,000. à 7,300.\$
Un envoi par fax devra confirmer le tout mardi le 25 avril.

Chemin Notre-Dame de l'Espace:

Une rencontre est proposée avec les propriétaires du Casse-croûte Baie Ste-Catherine pour trouver une solution d'entente au problème de la rue Notre-Dame de l'Espace. Cette rencontre est scédulée pour jeudi le 27 avril à 19.00 par hres.

Bâtisses au quai:

Une discution devra être faite avec la Compagnie Navimex.

L'assemblée est terminée à 20.00 p.m.

Diane Seraid fro-maire Carmer Duface see ties



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

Ier mai 1989. Assemblée régulière du conseil municipale, tenue à l'endroit habituel des séances soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Mme Diane Savard pro-maire

Messieurs les conseillers: Maurice H, Harvey, Albert Boulianne et Yves Poitras.

Tous formant quorum.

PRIÈRE.ET ACCEPTATION.DE L'ORDRE DU.JOUR

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Accepté à l'unanimité.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

Chèque no	3794	M. Albert Savard argent pour voyage camion à incendie	200.00
	3795	Réal Huot Inc. Achat de borne-fontaine	861.10
	3796	C.H.G.B. annonce pour eau	42.84
	3797	Hydro-Québec éclairage public	726.18
	3798	Aquagénie Inc. analyses de l'eau	49.20
	3799	Les Pétroles Irving Inc. chauffage	138.70
	3800	Pièces d¦autos Deschênes Inc. achat de calcium	56.58
	3801	Bell Canada téléphone	45.50
	3802	Petite Caisse	69.60
	3803	Notaire Roger Néron papiers notariés	783.00
	3804	Charette, Fortier, Hawey, Touche Ross vérification des livres	2290.00
	3805	Fleuriste Saint-Siméon Enr. Plante de soie D. S.	32.65
	3806	J. A. Guérin & Fils Inc. fournitures	11.28
	3807	M. Albert Savard 35 hres de maintenance	236.17
	3808	M. Albert Savard 30 jours de chlore	210.00
	3809	Mme Carmen Dufour salaire du 2 avril au 29 avril	732.56
	3810	Annulé	
	3811	Revenu Canada Impôt déductions	125.49
	3812	Ministère du Revenu " "	145.93
	3813	Mme Carmen Dufour Présidente du référendum	672.00
	3814	Mme Rita Ouellet Scrutateur	154.00



Chèque 3815	Mme Cécile Ouellet Membre du Comité de revision	40.00
3816	Mme Brigitte Boulianne " "	40.00
3817	M. Benoit Hovington " "	40.00
3818	Mme Murielle Poitras vérificateur	10.00
3819	M. Henri Foster " "	10.00
3820	M. Benoit Hovington voyage à Québec	100.00
3821	M. Lucien-Rock Dufour entretien d'hiver	1119.80
3822	Garage Saint-Siméon Inc. cueillette des ordures	647.80
3823	Fabrique Saint-Firmin don pour souper	50.00
3824	M. Albert Savard voyage à Cap-à-l'Aigle 142 kilo	35.50

Rés. no 36-89

Il est proposé,

que les minutes des assemblées du 3 et celles du 24 avril soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 37-89

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 38-89

Il est proposé,

qu'un don de 50.00\$ soit donné à la Fabrique Saint-Firmin, pour leur souper paroissial.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 3**8**-89

C.10

Il est proposé par Maurice Harvey, secondé par Auguste Gaudreault,

Que la Municipalité accepte de passer la salle municipale au Comité de l'Age d'Or de Baie Ste-Catherine, pour que cet organisme puisse se réunir, autant de fois qu'il en aura besoin, en autant que la salle municipale soit libre.

Cet organisme pourra à volonté, faire leurs réunions, parties de cartes, bingos ou autres activités. Nous leur demandons de laisser le local propre après leurs réunions.

Si cet organisme le désire, il pourra aménager, à leur frais, un espace de rangement dans le 2 ième hangar. Une assurance devra couvrir tout le matériel qu'il leur appartiendra.

<u>Ce droit d'occuper la salle municipale est tout à fait gratuit</u>. Une clé de la porte d'entrée sera remise à la personne responsable.

Cet entente devra être signé pour une période de 12 mois et renouvelable automatiquement.



NOUS APPUYONS les démarches de la Société Linéenne pour assurer sa présence à la Halte Cotière de Pointe Noire et NOUS CONSIDÉRONS leur présence essentielle.

NOUS APPUYONS DONC:

l.- Leur démarche dans le cadre du programme DEFI 89 pour 4 naturalistes à Pointe Noire.

2.- Leur demande d'aide financière spécial pour l'année charnière 89.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 43-89

Il est proposé,

que la Municipalité loue une laveuse pour le tapis de la salle municipale. Cette location sera faite à Saint-Siméon. Que la Municipalité demande Monsieur Jérôme Savard pour installer le fan de la petite salle, indépendant.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 44-89

Il est proposé,

que la sécrétaire-trésorière communique avec la Firme Pierre Thibault Ltée, en l'occurence Jean Lévasseur pour obtenir des nouvelles de notre camion, et de renseigner pour les moyens de transport en autobus, pour le voyage de retour.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 45-89

Il est proposé,

que Monsieur Maurice Harvey soit nommé pro-maire.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 46-89

Il est proposé,

que des démarches soient entreprises pour arrêter les colporteurs au quai de la traverse à Baie Ste-Catherine.

Accepté

Bâtisse de chlore- Louis Savard

Toit

0 0

Crépine- Huot

Westburne

L'assemblée est terminée à 8.45 p.m.

Carmen Dufour secties



Election partielle

SERMENT D'OFFICE

Je, Gisèle Dallaire, ayant été nommée conseilière, jure que je remplirai avec honnêteté et fidèlité, les devoirs de cette charge au meilleur de mes connaissances et de mon jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Lipile Dallaire

Assermenté devant moi, à Baie Ste-Catherine, ce ferre jour du mois de mai 1989.

Carnes Dufous
Présidente d'élection

SERMENT D'OFFICE

ADJOINT INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

Je, Antoine Boulianne, ayant été nommé ADJOINT À L'INSPEC-TEUR EN BÂTIMENTS, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Signé: Contace Buleau cogo los

Assermenté devant moi, à Baie Ste-Catherine, ce _______jour de mai 1989.

signé: - Commen Dufine sectus



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix.

l3 ième jour de mai 1989. Assemblée spéciale du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant l'avis de convocation qui a été remise le 10 mai 1989.

Les buts de cette assemblée sont:

- 1.- Engagement d'un adjoint à l'inspecteur en bâtiments
- 2.- Suivi à donner pour le Casse-Croûte Baie Ste-Catherine.

Sont présents: M. Maurice Harvey, pro-maire Madames et Messieurs les conseillers: Albert Boulianne, Diane Savard, Yves Poitras, Gisèle Dallaire et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

Rés. no 47-89

Il est proposé par Auguste Gaudreault, secondé par Yves Poitras,

que Monsieur Antoine Boulianne, soit nommé, ADJOINT inspecteur en bâtiments. Il secondera Monsieur Paul-Etienne Foster.

Accepté.

Rés. no 48-89

Il est proposé,

qu'une lettre soit envoyée aux propriétaires du Casse-Croûte Baie Ste-Catherine, les avisant que: suite à la première rencontre, une réponse parvienne à la Municipalité au plus tard le 20 mai, indiquant ce qu'ils entendent faire pour leur bâtisse. Par la suite nous tenterons de solutionner le problème de façon la plus efficace.

Contre: Yves Poitras

Accepté.

L'Assemblée est terminée à 7.30 p.m.



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

23 ième jour de mai 1989. Assemblés spéciale du Conseil Municipale tenue à l'endroit habituel des séances soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant l'avis de convocation qui a été envoyé aux membres le 18 mai 1989.

sont présents: Auguste Gaudreault nommé pro-maire pour cette assemblée Mesdames & Messieurs les conseillers: Albert Boulianne, Dianes Savard, Yves Poitras et Gisèle Dallaire.

Les buts de cette assemblée sont les suivants:

- 1.- Mandat à donner à un aviseur légal pour le BREF DE MANDAMUS que nous avons reçu
- 2.- Demande du Comité de citoyens
- 3.- Demande au Ministère des Transports fédéral

Rés. no 49-89

Il est proposé par Albert Boulianne secondé par Gisèle Dallaire,

que Monsieur Auguste Gaudreault soit nommé

pro-maire pour cette assemblée.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 50-89

Il est proposé par Albert Boulianne, secondé par Gisèle Dallaire,

qu'un mandat soit donné à M° Yvon Chouinard de Québec, pour représenter la Municipalité, le 29 mai à la cour, pour le BREF DE MANDAMUS que nous avons reçu.

CONTRE: MONSIEUR YVES POITRAS

Accepté

Rés. no 51-89

Il est proposé,

que la salle municipale soit accordée au Comité de Citoyens, le 4 juin, aux conditions déjà fixées.

Accepté à l'unanimité



Rés. no 52-89

Il est proposé,

qu'une demande soit faite à Transports Canada, à Monsieur Denis Pelletier, gérant, pour lui demander certaines explications, à savoir:

Règlementation qui existe sur le quai et à ses abords Les directives. Qui est soumis à ces directives? La justice etc.

Notre quai on y tient et on compte s'en servir bientôt.

Accepté

L'Assemblée est terminée à 7.30 p.m.

Maurice HStawly Carmen Dufour see-tres



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

5 ième jour de juin 1989. Assemblée régulière du Conseil municipal, tenu à l'endroit habituel des séances soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur Maurice H. Harvey pro-maire Mesdames & Messieurs les conseillers: Monsieur Albert Boulianne, Mme Diane Savard Yves Poitras, Gisèle Dallaire.

Tous formant quorum

Rés. no 53-89

Il est proposé,

que l'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 54-89

Il est proposé,

que les minutes des assemblées du ler mai, 13 mai et celles du 23 mai soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION:

Chèque no 3825	M. Léonidas Dufour 4 hres de maintenance	20.00
3826	M. Daniel Asselin 4 hres de maintenance	20.00
3827	Commission Municipale du Québec obligations	7 293.08
3828	Imprimerie de Charlevoix Inc. papeterie	208.48
3829	Magasin Brouillard Inc. fournitures	34.34
3830	Pierre Asselin & Fils Enr. fournitures	13.04
3831	J. A. Guérin & Fils Inc. fournitures	28.13
3832	Equipement G.M.M. Inc. poudre photo-copieur	174.40
3833	M. Antoine Boulianne inspecteur 3 journées d'étude	174.00
3834	Hydro-Québec éclairage public	710.86
3835	Les Pétroles Irving Inc. assurance-fournaise	86.90
3836	Laboratoire de l'Environnement analyse	7.30
3837	Mme Carmen Dufour présidente élection mai 1989	672.00
3838	Mlle Gisèle Rochefort scrutateur	154.00
3839	Mme Aline Gaudreault membre comité de revision	20.00



Chèque no 3840	Mme Diane Gaudreault membre du comité de revision	20.00
3841	M. Firmin Ouellet " " " "	20.00
3842	M. Albert Savard 56 hres + 1 ouv. de valve	383.85
3843	Mme Carmen Dufour salaire du 30 mai au 3 juin	915.70
3844	M. Albert Savard 31 jours de chlore	217.00
3849	Ministère du Revenu Prov. déductions	152.38
3846	Centre des Données Fiscales déductions	131.36
3847	Mme Carmen Dufour voyage à Québec425 kilo 18/5/89	123.75
3848	Poitras Bergeron , Lavigueur, C. A. assurances-pompier	335.72
3849	Bell Canada téléphone	117.80
3850	Garage St-Siméon Inc. cueillette des ordures	647.80
385	Hydro-Québec Chauffage & éclairage salle municipale	305.82
3852	2 Hydro-Québec bâtisse du chlore	74.72
385	3 Lucien-Rock Dufour sablage hiver	179.00
3854	4 Mme Marianna Asselin entretien salle municipale	150.00

Rés. no 55-89

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 56-89

Il est proposé,

qu'une demande soit faite au Ministère des Transports, pour qu'il nous fournisse une affiche: Zone Scolaire: Attention à nos enfants.

Lettre au Comité d'école

circulaire aux enfants.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 57-89

Il est proposé,

que le rapport financier pour l'année 1988 soit accepté

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 58-89

Il est proposé,

qu'une précision soit apporté à la résolution no 46-89, acceptée le ler mai 1989 à savoir ce qui suit:

On entend par COLPORTEURS les gens qui viennent de l'extérieur, les handicapés qui ont déjà des pensions pour vivre et qui sollicitent les gens au quai. Toutefois, nous tolérons les jeunes de notre village qui vendent du chocolat comme emploi-étudiant.

Accepté

La conseillière Diane Savard s'abstient de se prononcer par risque de conflit d'intérêt.



Rés. no 59-89

Il est proposé,

qu'une demande soit faite à la Firme Pierre Thibault Ltée pour savoir:

Comment se fait-il qu'il ne fournisse pas l'estimation avant de procéder aux réparations, comme la loi les oblige?

Cet estimation ddoit comprendre: les pièces et le temps.

Comment se fait-il que la sécrétaire-trésorière malgré les nombreuses demandes durant 15 jours, n'a pas été capable d'avoir un estimé ? Nous voudrions avoir une réponse à ces questions.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 60-89

Il est proposé par Albert Boulianne, secondé par Diane Savard,

qu'à l'avenir l'inspecteur municipal ou l'adjoint délivre les permis de rénovation ou de construction, seulement le MARDI de 13 à 15 heures à la salle municipale.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 61-89

Il est proposé,

qu'un mandat soit donné à notre procureur, en l'occurence Me Francois Bouchard de Chicoutimi, à savoir:

qu'une requête ou autre acte juridique soit pris en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'Aménagement et Urbanisme, afin que Sylvio Thibault in Trust, soit obligé de se soumettre aux dispositions des règlements de zonage et de la construction qui existent dans notre municipalité. -vs- Stationnement et maison-mobile.

Qu'une mise en demeure soit envoyée aux propriétaires du Casse-croûte Baie Ste-Catherine Inc. en les avisant que le permis est révoqué et que l'article 4.3 du règlement no 22 est appliqué. Délai de 15 jours pour se déplacer. Sanction prise par la suite.

En même temps, nous demandons à notre conseiller juridique une opinion sur la prise d'une action en déclaration d'inhabilité contre le Maire Carol Arbour et si cette opinion s'avère favorable, que les dispositions soient entamées immédiatement, compte tenu de tous les évènements qui ont eu cours entre le Maire et la Municipalité depuis février 1988.

Contre: M. Yves Poitras

Accepté

Rés. no 62-89

Il est proposé,

que Mme Carmen Dufour soit autorisée à se rendre à Chicoutimi, rencontrer Me Bouchard, s'il y a besoin.

Accepté

Rés. no 63-89

Il est proposé,

que la Municipalité ne nomme plus de représentant à la Société Touristique du Fjord et qu'elle avise cette dernière de ne plus en faire partie dans l'avenir. Raisons: Nombres d'années qu'on en fait partie

Aucune retombée économique dans le passé, pas plus dans l'avenir.

Accepté

Rés. no 64-89

Il est proposé,

qu'un avertissement sérieux soit envoyé à M. Albert Savard, à l'effet de son manque de politesse envers son employeur (CONSEILLERS), par exemple: le timbre de voix

les mots employés pour qualifier les conseillers.

Accepté.

Francice H Hawey Carmen Dupour sie-ties

L'assemblée est terminée à 9.15 p.m.



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

3 ième jour de juillet 1989. Assemblée régulière du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur Maurice Harvey pro-maire, Mesdames & Messieurs les conseillers: Albert Boulianne, Diane Savard, Yves Poitras, Gisèle Dallaire et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

Résolution 65-89

Il est proposé,

que l'ordre du jour soit accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 66-89

Il est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 5 juin soit acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Présentation des chèques pour acceptation:

Chèque no 3855	Mme Marianna Asselin grand ménage	\$ 35.00
3856	Hydro-Québec éclairage public	806.86
3857	Pierre Asselin & Fils Enr. fournitures	13.04
3858	C.H.G.B. annonce à la radio	36.21
3859	Les Pétroles Irving Inc. chauffage	55.59
3860	Chouinard & Emond Avocats cassette de cour	53.00
3861	M. Lucien-Rock Dufour sablage de l'hiver 89-90	279.00
3862	Cain, Lamarre, Larouche, Wells avocats	500.00
3863	Magasin Brouillard Inc. fournitures	11.91
3864	M. Albert Savard 19 hres de maintenance	133.00
3865	M. Albert Savard 30 jours de chlore	210.00
3866	M.R.C. DE CHARLEVOIX-Est Quote-part 1989	448.60
3867	annulé	
386₽	M. Antoine Boulianne Dépenses, repas tel. & autres	40.77

M. Maurice Harvey 2 voyages à Chicoutimi, l à La Malbaie & Dépenses	275.26
M. Lucien-Rock Dufour Creusage de borne-fontaine	100.00
Mme Carmen Dufour salaire du 4 juin au ler juillet	732.56
Centre des Données fiscales déductions	131.36
Ministère du Revenu Provincial	152.38
Garage Saint-Siméon Inc. queillette des ordures	647.80



Rés. no 67-89

Chèque 3869

Il est proposé,

que les chèques soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 68-89

Il est proposé,

que les personnes qui travaillent pour la Municipalité, que le temps soit signé par le travailleur et par la personne qui en a fait la demande. Il est à noter que la distribution des chèques soit faite le lendemain de l'assemblée, ou par exception, si quelqu'un en fait la demande pour raison spécifique, le chèque lui sera remis le soir même.

Accepté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Mme Diane Savard donne AVIS DE MOTION à savoir la présentation dans un bref délai, d'un règlement concernant les nuisances.

Rés. no 69-89

Il est proposé,

que la Municipalité réitère la demande concernant l'installation d'une roulotte au quai de Baie Ste-Catherine (traverse). Cette roulotte, déjà promise dans le passé et offrant aux usagers de la route, des services essentiels, s'avère de plus en plus urgente et la Municipalité insiste auprès du Ministère des Transports de ne plus rapporter à d'autres exercices financiers, les engagements pris antérieurement. (Référence: Lettre du 12 juin 1987 et signée par Robert Brochu, ing. Divisionnaire District II - La Malbaie)

Accepté à l'unanimité.

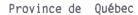
Compte Ministère des Transports: bris d'aqueduc

Casquette pour police municipale

Avertissement pour rue Notre-Dame de l'Espace: travaux

L'Assemblée est terminée à 20 heures.

Exemen Dufred see tres





Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

7 ième jour d'août 1989. Assemblée régulière du Conseil Municipale, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur Maurice H. Harvey pro-maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers: Albert Boulianne, Diane Savard, Gisèle Dallaire .

Tous formant quorum.

L'odre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Rés. no 70-89

Il est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 3 juillet 1989, soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Présentation des comptes:

Chèque no 3875	annulé		
3876	Imprimerie de Charlevoix	\$ 66.56	
3877	Bell Canada téléphone	336.44	
3878	Hydro-Québec éclairage public	893.27	
3879	Hydro-Québec salle municipale	134.67	
3880	Hydro-Québec bâtisse du chlore	36.99	
3881	Equipement G.M.M. Inc. fourniture	139.47	
3882	Revenu Canada Impot Différence sur déductions 1988	234.11	
3883	Ministère du Revenu Prov. " " " "	193.94	
3884	Westburne Québec Inc. pièce d'aqueduc	156.74	
3885	Pièces d'Autos Deschênes Enr. fournitures	25.51	
3886	Mlle Gisèle Rochefort lettrage dans Livre D'Or	10.00	
3887	J.A.Guérin & Fils Inc. fournitures	38.19	
3888	M.R.C. DE Charlevoix-Est Mise à jour + copie de document	1390.50	
3889	Formules Municipales Ltée papeterie chèques	571.50	
3890	M. Albert Savard 31 jours de chlore	217.00	
3891	M. Pierre Savard 4 heures de maintenance	20.00	
3892	M. Albert Savard 6 heures de maintenance	42.00	
3893	M. Antoine Boulianne Tél. + Voyages à La Malbaie + dépenses	115.46	
3894	Garage Saint-Siméon Inc. cueillette des ordures	647.80	



Chèque 3895

Mme Carmen Dufour salaire du ler juillet au 5 août

915.70

3896

Ministère du Revenu Prov.

450.69

3897

Revenu Canada Impôt

déductions déductions

388.21

Rés. no 71-89

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 72-89 11 est proposé,

que suite à la demande du Comité de Loisirs, le Conseil municipal he peut asquiescer à leur besoin, étant donné que le projet se termine bientôt et qu'il leur reste seulemtn un emploi. La prochaine fois, il y aura lieu d'une discussion ou demande au début d'un projet et non à la fin.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 73-89

Il est proposé,

qu'une correction soit apportée à la résolution no 61-89, à savoir: Il est proposé,

qu'un mandat soit donné à nos procureurs la Firme Cain, Lamarre, Larouche, Wells de Chicoutimi, à savoir:

qu'une requête ou autre acte juridique soit pris en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'Aménagement et Urbanisme, afin wue Sylvio Thibault in Trust, soit obligé de se soumettre aux dispositions des règlement de zonage et de la construction qui existent dans notre municipalité. -vs- Stationnement et maison-mobile.

Accepté.

Rés. no 74-89

Il est proposé,

qu'un dernier avis soit envoyé `a Croisières Navimex, concernant leur taxe de vidange 1988. Cette taxe portera intérêts, et à l'avenir elle sera inscrite sur le compte de taxe.

Accepté

Rés. no 75-89

Il est proposé,

qu'une affiche indiquant:

"Interdit au camion lourd, loodeur, etc de circuler dans cette rue."

"Interdit de stationner dans la rue.

soit placée dans la rue Notre-Dame de l'Espace.

Accepté





Communication avec notre Député Brian Mulroney sujet: quai de Baie Ste-Catherine

Ecrire au Ministère des Transports: Bâtisse de billets

L'Assemblée est terminée à 20.30

Marrice of Hacel to Klaire Supre section



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

5 ième jour de septembre 1989. Assemblée régulière du Conseil Municipale tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le pro-maire Maurice Harvey Mesdames & Messieurs les conseillers: Albert Boulianne, Diane Savard, Yves Poitras, Gisèle Dallaire.

Tous formant quorum

Il est proposé que l'agenda du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

RÉS. NO 76-89

Il est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 7 août 1989, soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 3898	Petite Caisse	74.96\$
3899	L.P.Tanguay Ltée achat de chlore	116.00
3900	Ministère de l'Environnement 4 analyses de l'eau	60.00
3901	annulé	
3902	M.Antoine Boulianne dépenses diverses	14.43
3903	Marché Hovington Inc. fournitures	63.57
3904	M. Albert Savard 31 jours de chlore	217.00
3905	M. Albert Savard 7 heures de maintenance	49.00
3906	Mme Carmen Dufour salaire du 6 août au 2 septembre	732.56
3907	Garage St-Siméon Inc. cueillette des ordures	647.80
3908	Mme Carmen Dufour voyage à Québec 22/03/88	121.95
3909	Ministère du Revenu Provincial déductions	107.78
3910	Centre des Données fiscales déductions	90.42

Rés. no 77-89

Il est proposé,

que les comptes soient payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité



Rés. no 78-89

Il est proposé,

qu'il soit précisé que le mandat confié à l'étude Cain, Lamarre, Wells, dans les résolutions 61-89 et 73-89, soit aussi d'agir pour et au nom de la Corporation Municipale sur la requête pour jugement déclaratoire produite par les intimés Sylvio Thibault in Trust et autres au dossier:

240-05-000055-898

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 79-89

Il est proposé,

' que Monsieur Maurice Harvey soit autorisé d'aller à la réunion de la Société Touristique du Fjord.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 80-89

Il est proposé,

qu'un montant de 10.00\$ soit versé à Centraide.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 81-89

Il est proposé par Diane Savard,

secondé par Gisèle Dallaire,

que la Municipalité de Baie Ste-Catherine demande à Travaux Publics Canada pour que le vieux quai de Baie Ste-Catherine devienne "propriété municipale" après que le ministère en aura fait la réfection Nous espérons qu'il y aura des suites à cette demande dans un bref délai.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 82-89

Il est proposé,

que la demande du Motel Dufour concernant la construction d'un 2 ième motel soit accordé conditionnellement aux permis de contruction et autres règlements existants dans notre municipalité.

Accepté à l'unanimité

Démission de Carol Arbour

La lettre concernant la démission du maire Carol Arbour est lue et acceptée par les conseillers municipaux.



Communication: M. Daniel Bradet

Ecrire à la Commission Municipale du Québec

Wetsburne: cloche pour tuyau d'aqueduc

L'assemblée est levée à 9 heures p.m.

Manie MA sured bothaire Commen Duforer section

RÉSULTAT DE LA MISE EN NOMINATION

Il y aura ELECTION, dimanche le 19 novembre 1989, pour l'élection du MAIRE

Les noms des candidats au poste de MAIRE sont:

MONSIEUR ANTOINE THERRIEN 234 RUE LECLERC BAIE STE-CATHERINE

MONSIEUR YVON VĖZINA 568 ROUTE 138 BAIE STE-CATHERINE

Il y aura VOTE PAR ANTICIPATION, Dimanche le 12 novembre 1989

Donné AVIS PUBLIC, ce vingt-septième jour d'octobre 1989.

Présidente d'élection



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

2 ième jour d'octobre 1989. Assemblée du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le pro-maire Maurice H. Harvey Mesdames & Messieurs les conseillers: Albert Boulianne, Diane Savard, Yves Poitras, Gisèle Dallaire et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

Il est proposé,

que l'agenda de l'assemblée soit accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Rés. no 83-89

Il est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 5 septembre 1989 soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 3911	Hydro-Québec éclairage public	839.29\$
3912	Hydro-Québec salle municipale	68.36
3913	Hydro-Québec bâtisse du chlore	34.43
3914	Bell Canada téléphone	90.40
3915	J.A.Guérin & Fils Inc. fournitures	47.97
3916	Garage St-Siméon Inc. cueillette des ordures	647.80
3917	M. Albert Savard 30 jours de chlore	210.00
3918	Centraide Québec don	10.00
3919	Gagnon, Sénéchal, Coulombe Huissiers frais de saisie	570.58
3920	Mme Carmen Dufour salaire du 3 sept au 30 sept.	732.56
3921	Ministère du Revenu Provincial déductions	106.20
3922	Centre des données fiscales déductions	90.42
3923	Cain, Lamarre, Wells avocats frais & Honoraires	6824.34
3924	M. Maurice Harvey voyage à Québec 17/07/89	130.22



Rés. no 84-89

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 85-89

Il est proposé,

que la Municipalité adhère à la récupération Charlevoix-Montmorency et qu'elle leur verse un montant de 10.00\$ pour devenir membre de cet organisme.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 86-89

Il est proposé,

qu'une copie du projet P.D.E. présenté par la Municipalité soit envoyé à notre député Fédéral.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 87-89

Il est proposé,

qu'une demande soit faite dans le cadre du programme A.I.D.A. pour que notre municipalité bénéficie d'une autre recherche en eau souterraine et que nous soyons subventionnés.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 88-89

Il est proposé,

qu'un don de 50.\$ soit donné à la Fabrique pour leur souper bi-annuel.

Accepté à l'unanimité

Ecrire à Pierre Thibault Ltée

à toutes les municipalités - quai de Baie Ste-Catherine Asphalte de la rue Leclerc Identification de l'inspecteur municipal

L'assemblée est etrminée à 8 heures p.m.

Mourice H House Gretlaire



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

6 ième jour de novembre 1989. Assemblée régulière du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le pro-maire Maurice H. Harvey Mesdames & Messieurs les conseillers:Albert Boulianne, Diane Savard, Yves Poitras Gisèle Dallaire et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 3925	Equipement G.MWM.Inc. papeterie \$	118.02
3926	Bell Canada téléphone	121.59
3927	Plein Jour sur Charlevoix avis public	40.00
3928	Les Pétroles Irving Inc. chauffage	13.54
3929	Ministère de l'Environnement analyse de l'eau	15.00
3930	Formules Municipales Ltée papeterie	113.27
3931	M. Jocelyn Tremblay voyage d'asphalte	245.00
3932	Béton Charlevoix Inc. asphalte rue Leclerc	532.83
3933	Lucien-Rock Dufour Travaux du 29/06/89	710.00
3934	Marché Hovington Inc. fournitures	49.89
3935	Magasin Brouillard Inc. fournitures	56.83
3936	Fabrique St-Firmin don	50.00
3937	M. Carol Arbour Rénumération comme maire 3 présences	403.77
3938	M. Maurice H. Harvey rénumération conseiller 16 présences	720.96
3939	M. Albert Boulianne " 17 présences	766.30
3940	Mme Diane Savard 16 présences	720.96
3941	M. Yves Poitras 13 présences	586.04
3942	M. Denis Imbeault 4 présences	180.32
3943	Mme Gisèle Dallaire 7 présences	315.56
3944	M. Auguste Gaudreault 12 présences	540.96
3945	M. Albert Savard 20 1/2 de maintenance + 1 valve	147.50
3946	M. Antoine Boulianne 52 hres de maintenance	364.00
3947	M. Gérald Ouellet 16 hres de maintenance	80.00

1	ALES DU MA
N. I.	901
THE THE	C.10 2)
	S OU SEC

			13 11 21
Chèque no 394	8 M. Eric Ouellet 19 1/2 hres de maintenance \$	97.50	THE OU SEC.
394	9 M. Maurice H. Harvey 2 voyages à Chicoutimi+ repas \$	196.13	
395	0 Mlle Gisèle Rochefort 9 hres de travail \$	45.00	
395	M. Albert Savard 31 jours de chlore	217.00	
395	J. A. Guérin & Fils Inc. fournitures	26.62	
395	3 Garage St-Siméon Inc. 41 hres de niveleuse N.D. DE L'ESPACE	1933.15	
395	4 annulé		
395	5 Westburne Québec Inc. crépine pour tuyau	177.13	
395	6 Hydro-Québec éclairage public 2 mois	1645.94	
395	7 M. Antoine Boulianne frais de poste + Tél.	28.65	
395	8 Garage St-Siméon Inc. cueillette des ordures	647.80	
395	9 Mme Carmen Dufour salaire du loct. au 28 oct.	732.56	
396	O Centre des Données fiscales déductions	90.42	
396	l Ministère du revenu déductions	128.24	
396	2 Camion Pierre Thibault Lté réparations	3500.00	
396	3	3500.00	30/01/90 négociable
396	4 " " " " " "	3429.18	30/03/90 négociable
396	5 Petite Caisse	65.63	
396	6 M. Robert Boulianne 3 hres de maintenance	15.00	

Rés. no 89-89

Il est proposé,

que les minutes du 2 octobre 1989, soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 90-89

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 91-89

Il est proposé,

qu'une offre soit faite à la Commission Scolaire Laure-Conan, pour que le loyer de la bibliothèque soit fixé au prix de 4.00 mensuellement, vu la superficie du local.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 92-89

Il est proposé,

que le compte concernant la réparation du camion-incendie, à la Compagnie Pierre Thibault, soit payé de la façon suivante:

3500.00\$ le 7 novembre 1989 3500.00\$ le 30 janvier 1990 3429.18\$ le 30 mars 1990

Convention déjà établie avec Monsieur Bellavance.

Accepté à l'unanimité.



SENSIBILISATION pour la conservation des archives

Accusé de réception de lettre Croisières du Grand Fleuve- Thomas Maher Ecrire au Ministère des Transports

Rés. no 93-89

Il est proposé,

que la Municipalité avise la M.R.C. qu'elle accepte de participer à l'achat des mâchoires de vie pour la Région de Charlevoix-Est.

Accepté à l'unanimité

9449

Demande de soumissions pour photo-copieur.

REGLEMENT NO 38-89

REGLEMENT DES NUISANCES

ATTENDU QU'un règlement concernant les nuisances est nécessaire pour garder notre municipalité propre:

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de tous et de chacun de voir à la propreté de son terrain et de son village;

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE SAVARD SECONDÉ PAR YVES POITRAS.

que le règlement portant le no 38-89 et intitulé REGLEMENT DES NUISANCES soit adopté. Suite à ce règlement tous les contribuables devront garder leur terrain propre et pourront demander, à leur frais, l'inspecteur municipal pour se rendre au dépotoir.

Toute personne qui aura déjà reçu avertissement de l'inspecteur municipal et qui refusera de se soumettre à ses recommandations, sera pa\$sible de l'amende déjà prévu par le règlement no 34-88

Accepté à l'unanimité

l'assemblée est terminée à 21 hres p.m.

Carmen Dufour sec-tres



RÉSULTAT DE L'ÉLECTION (MAIRIE)

Vote par anticipation: 12 novembre 1989

M. Antoine Therrien 37

M. Yvon Vézina

7

Vote régulier:

19 novembre 1989

M. Antoine Therrien 110

M. Yvon Vézina

80

Addition des votes:

M. Antoine THerrien 147

M. Yvon Vézina

87

Majorité de 60 votes en faveur de Monsieur Antoine Therrien

Carmen Dufour Pres. d'Olection



SERMENT D'OFFICE

Je, antoine	Therrien, rentier, domicilié au
234 rue Leclerc, jui	re que j'exercerai ma fonction de MAIRE,
conformément à la lo	oi et au meilleur de mes connaissances et de
mon jugement.	

Ainsi que Dieu me soit en aide!

antaine Thorner main

Assermenté devant moi, à Baie Ste-Catherine, ce 24 cm² jour de novembre 1989.

Coarner Dufour pris d'Oletton.



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

4 ième jour de décembre 1989. Assemblée régulière du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 7 heures p.m. et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien, Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice H. Harvey, Albert Boulianne Diane Savard, Yves Poitras, Gisèle Dallaire et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Chèque no 3967	Annulé	
3968	M.R.C. DE CHARLEVOIX-EST Mise à jour rôle d'éva.	559.25
3969	Pagé Construction Inc. rêtement bitumineux	527.28
3970	Garage Saint-Siméon Inc. 16 hres de pepine	369.20
3971	Bell Canada téléphone	95.76
3972	Les Editions Nordiques avis public	40.00
3973	Hydro-Québec salle municipale	147.89
3974	J.A.Guérin & Fils Inc. fournitures	208.44
3975	Formules d'affaires C C L sac d'élection	34.98
3976	Conseil Economique analyse socio-economique	26.90
3977	Hydro-Québec bâtisse du chlore	41.33
3978	Les Pétroles Irving Inc. chauffage	106.00
3979	annulé	
3980	annulé	
3981	L.P. Tanguay Ltée achat de pilules pour test chlore	30.62
3982	Mme Carmen Dufour présidente d'élection	672.00
3983	Mlle Gisèle Rochefort sécrétaire d'élection	448.00
3984	Marché Hovington Inc. fournitures	3.12
3985	M. Paul-Etienne Foster 2 permis de const. 7 permis rénovation	150.00
3986	M. Antoine Boulianne 2 permis de const. 21 permis de rénovation	290.00
3987	M. Albert Savard 13 I/2 de maintenance 4 ouv. de valve	110.50
3988	M. Antoine Boulianne 10 I/2 de maintenance	73.50
3989	M. Albert Savard 30 jours de chlore	210.00
3990	Société Touristique du Fjord cotisation 1989	1,819.00



\$ 915.70 Mme Carmen Dufour salaire du 28 oct. au 2 déc. Chèque no 3991 113.02 déductions 3992 Revenu Canada Impôt 125.46 déductions 3993 Ministère du Revenu Provincial 647.80 3994 Garage Saint-Siméon Inc. cueillette des ordures ménage de la salle + salons fun. 250.00 3995 Mme Marianna Asselin

Rés. no 95-89

Il est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 6 novembre 1989 soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 96-89

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 97-89

Il est proposé,

que la semaine du 12 au 17 février 1990, sera proclamée: SEMAINE DE LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 98-89

Il est proposé.

qu'une nouvelle facturation soit envoyée au Ministère des Transports, comprenant un intérêt chargé mensuellement au taux de 12%. Copie de correspondance à la Compagnie Sani-Tank.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 99-89

Il est proposé par Monsieur Yves Poitras, secondé par Madame Gisèle Dallaire,

que la Municipalité de Baie Ste-Catherine appuie la M.R.C. dans leur demande pour obtenir la réfection du pont Leclerc à La Malbaie. Il est plus qu'urgent que le Ministère des Transports procède à la réfection dans un bref délai.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 100-89

Il est proposé par M. Maurice Harvey secondé par M. Yves Poitras,

qu'une demande soit faite à Bell Canada, pour que l'extention du service sans frais d'interrubain, proposé aux citoyens de la Municipalité de Baie Ste-Catherine, soit la proposition suivante: Extention sans frais pour:

Saint-Fidèle 434 La Malbaie 665 Sacré-Coeur 236

Sacré-Coeur 236 Accepté à l'unanimité



Rés. no 101-89

Il est proposé,

que la Municipalité procède à l'achat d'un photo-copieur à l'Imprimerie de Charlevoix, au montant de 2, 300.\$ plus taxe.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 102-89

Il est proposé par M. Maurice Harvey secondé par Mme Diane Savard,

pour une période de trois mois.

que Monsieur Yves Poitras soit nommé pro-maire

Accepté à l'unanimité

Rés. no 103-89

Il est proposé,

qu'une lettre soit envoyée à Monsieur Lucien-Rock Dufour concernant le respect des clauses de son contrat de déneigement.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 104-89

Il est proposé,

que l'Inspecteur municipal, en l'occurence Monsieur Antoine Boulianne, soit nommé pour superviser le déneigement de la rue Leclerc, la cour municipale et le chemin conduisant au dépotoir. Ce travail est bénévole.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 105-89

Il est proposé,

que la sécrétaire soit autorisée à diriger le formulaire relatif au Programme A I D A à la Firme d'ingénieurs B.P.R. Inc. de Québec.

Accepté à l'unanimité.

L'assemblée est terminée à 20.45 heures.

Carmen Duface secties



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

18 ième jour de décembre 1989. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle à 19 heures du soir et suivant l'avis de convocation qui a été envoyé aux membres le 11 ième jour de décembre.

Les buts de cette assemblée sont les suivant:

- 1.- Présentation des prévisions budgétaires 1990
- 2.- Acceptation des prévisions
- 3.- Fixer le taux des taxes
- 4.- Fixer le taux d'intérêt
- 5.- Période de questions

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien, Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice H. Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard, Yves Poitras, Gisèle Dallaire et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

Rés. no 106-89

Après avoir étudier les prévisions budgétaires, Il est proposé,

que le taux des taxes foncières soit porté à 1.15\$ du 100\$ d'évaluation pour l'année 1990.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 107-89

Il est proposé,

que les taxes diverses pour l'année 1990 soient fixées comme ci-après énuméreés:

30.00\$ taxe spéciale

190.00\$ taxe d'aqueduc résidentiel et 190.00\$ taxe commerciale 30.00\$ taxe de vidanges ou cueillette des ordures et 30.00\$ pour taxe commerciale.

Accepté à l'unanimité



Rés. no 108-89

Il est proposé par Yves Poitras,

Que le taux d'intérêt chargé sur les arrérages

de taxes demeure inchangé soit à 12%

Rés. no 109-89

Il est proposé par Maurice Harvey,

Que le taux d'intérêt chargé sur les arrérages

Carmen Dufour see ties

de taxes soit porté à 15%

Sont pour: Albert Boulianne

Diane Savard

Auguste Gaudreault Gisèle Dallaire

Contre : Yves Poitras.

Accepté à L'unanimité

l'assemblée est terminée à 19.45 p.m.

DECLARATION

Je, soussignée, sécrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, et tel qu'adopté dans le budget par le conseil municipal à son assemblée du 18 décembre 1989.

Electricité, téléphone. entretien des bâtisses, salaires des employés municipaux, rénumération du maire et des conseillers, bénéfices marginaux.

Dépenses relatives à l'entretien d'aqueduc et d'égoût, à l'entretien des chemins d'hiver.

Dépenses relatives au camion à incendie, aux travaux publics d'entretien. Dépenses du service de la dette et de toute dépenses relative à l'administration du bureau.

Carmen Dufoux séc.-trés.





Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

8 ième jour de janvier 1990. Assemblée régulière du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19 hres et suivant le Code de la Province de Québec

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice H. Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard, Yves Poitras, Gisèle Dallaire et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 3996	Imprimerie de Charlevoix Inc. achat de photo-copieur	\$ 2	608.45
3997	Matériaux R.J.M.Inc. fournitures		20.06
3998	J. A. Guérin & Fils fournitures		100.98
3999	Réné Poitras fournitures		7.73
4000	Les Pétroles Irving Inc. chauffage		173.04
4001	Ministère du Revenu Régime de rentes 88		554.91
4002	Bell Canada téléphone		60.97
4003	Réal Huot Inc. pièces de borne-fontaine		223.45
4004	Cain, Lamarre, Wells, avocats frais juridiques 31/10/89	3	870.86
4005	Garage Saint-Siméon Inc. travaux de pépine		369.20
4006	Urbatique Inc. honoraires professionnels		700.00
4007	M. Lucien-Rock Dufour entretien d'hiver		1 119.80
4008	Garage Saint-Siméon Inc. cueillette des ordures		647.80
4009	M. Albert Savard 31 jours de chlore		217.00
4010	M. Albert Savard 10 hres de maintenance		70.00
4011	M. Albert Savard 4% de vacances		54.88
4012	annulé		
4013	Mme Carmen Dufour salaire du 3 déc. au 30 déc.		732.56
4014	Mme Carmen Dufour 6% de vacances		628.70
4015	Ministère du Revenu Provincial déductions		168.66
4016	Revenu Canada Impôt déductions		130.35
4017	Petite Caisse		72.72
4018	M. Antoine Boulianne 8 1/2 hres de maintenance		59.50
4019	M. Lucien-Rock Dufour sablage		60.00



Rés. no 1-90

Il est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 4 décembre et celles du 18 décembre soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 2-90

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 3-90

Il est proposé par Maurice Harvey, secondé par Yves Poitras,

que la Municipalité appuie la résolution présentée par la Municipalité de Cap-à-l'Aigle, concernant le prix du revêtement bitumineux. Toutefois, la quantité que nous pensons avoir besoin s'avère minime, mais nous appuyons quand même cette résolution et souhaitons que le prix du béton soit spécial pour les municipalités.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 4-90

Il est proposé par Yves Poitras, secondé par Auguste Gaudreault,

que Monsieur Albert Savard soit nommé garde-

feu municipal pour l'année 1990.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 5-90

Il est proposé par Maurice Harvey, secondé par Gisèle Dallaire,

que la Municipalité avise ses procureurs Sullivan

& Lavoie qu'elle désire aller en appel dans la cause: Corporation Municipale vs Croisières Navimex.

No: 240-05-000114-869

Contre: Yves Poitras

Accepté

Rés. no 6-90

Il est proposé par Maurice Harvey, secondé par Yves Poitras,

que la Municipalité accepte les travaux qui ont été réalisés dans la rue Notre-Dame de l'Espace, au montant de 3,568.38\$. Ces travaux ont été faits sur un chemin verbalisé à l'entretien de la Municipalité.

Accepté à l'unanimité.



Rés. no 7-90

Il est proposé,

qu'un dernier avis de taxes soit envoyé à toutes les personnes qui ont des arrérages de taxes leur donné jusqu'à la fin de janvier pour s'acquitter de leur compte.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 8-90

Il est proposé,

que les services de la Firme Charette, Fortier, Hawey-Touche Ross. Comptables agrées soit retenue pour effectuer la vérification des livres de la Municipalité pour l'année 1989.

Accepté à l'unanimité.

Circulaire pour rencontre publique avec la S.Q.U.A.

L'assemblée est terminée à 20.30

Carnen Dufour sie-ties



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

5 Ième jour de février 1990. Assemblée régulière du conseil municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19 heures et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien, Madame et Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Yves Poitras, Gisèle Dallaire et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation.

Chèque	4020	Hydro-Québec éclairage public	1631.63
	4021	Hydro-Québec salle et bâtisse du chlore	552.99
	4022	Construction Sacré-Coeur Ltée ouvrage aqueduc bris	974.00
	4023	annulé	
	4024	Welleston Bouchard Ltée assurances générales	2454.68
	4025	Les Pétroles Irving Inc. chauffage	178.05
	4026	Bell Canada téléphone	79.43
	4027	annulé	
	4028	M. Albert Savard 15 heures de maintenance	105.00
	4029	M. Albert Savard 31 jours de chlore	217.00
	4030	annulé	
	4031	M. Lucien-Rock Dufour entretien d'hiver	1099.80
	4032	M. Patrick Poitras ouverture cour municipale 17/01/90	20.00
	4033	Garage St-Siméon Inc. cueillette des ordures + adjustement	733.42
	4034	M.R.C. de Charlevoix-Est comptes de taxe	259.00
	4035	Mme Carmen Dufour salaire du 31 déc. au 27 janv.	766.04
	4036	Poitras, Lavigueur Inc. assurance-cautionnement	100.00
	4037	J. A. Guérin & Fils Inc. fournitures	41.77
	4038	Revenu Canada Impôt déductions	105.24
	4039	Ministère du Revenu Prov. déductions	119.98
	4040	Mlle Gisèle Rochefort 6 1/2 travail ass-sécrétaire	32.50
	4041	Mlle Gisèle Rochefort 8 heures travail ass-sécrétaire	40.00
	4042	M. Antoine Boulianne 8 hres inspecteur municipal	56.00
	4043	M. Maurice Harvey 2 voyages Ville de La Baie- Chicoutimi + repas	198.25



Chèque no 4044

Petite Caisse

57.64

4045

M. Joseph Laprise

achat de timbres

117.00

Rés. no 9-90

Il est proposé.

que les minutes de l'assemblée du 8 janvier, soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 10-90

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 11-90

Il est proposé par Yves Poitras,

GRATUITÉ BELL CANADA

que suite à notre demande de gratuité auprès de la Compagnie Bell Canada, que des démarches soient faites auprès des Municipalités de Sacré-Coeur, dans la Comté de Saguenay et de Saint-Fidèle dans le Comté de Charlevoix, pour obtenir leur appui, afin d'obtenir de la Compagnie Bell Canada, la gratuité entre notre municipalité et leur municipalité respective. Nous croyons qu'il serait important pour les municipalités concernées.

Accepté à l'unanimité

Circulaire pour demander que les propriétaires de chiens attachent leur bête à l'avenir.

Rés. no 12-90

Il est proposé,

SPCA

que la municipalité n'accepte pas la demande de la SPCA, car présentement elle n'en voit pas le besoin. Il n'existe pas de règlement pour obliger a détenir une licence pour les chiens et que le prix s'avère assez onéreux pour notre municipalité, pour le moment, nous n'acceptons pas de s'allier à la SPCA.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 13-90

Il est proposé par Maurice Harvey,

secondé par Albert Boulianne,

PAIRA

que le conseil municipal autorise la Firme BPR, ingénieurs-conseil, à soumettre au Ministère des Affaires Municipales, un projet pour une deuxième recherche en eau souterraine, dans le cadre du programme " AIDA "

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 14-90

Il est proposé,

STF

que la Municipalité de Baie Ste-Catherine avise la S T F qu'elle se retire de cet organisme, dès maintenant, et pour les raisons suivantes:

- 1.- Depuis 1985, aucun développement sur notre territoire
- 2.- On se calcule ignoré et même lésé, quand on regarde ce qui se passe dans les autres municipalités.
- 3.- Cotisation annuelle de plus en plus onéreuse
- 4.- On n'entrevoit rien pour nous, dans les futures années.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 15-90

il est proposé par Maurice Harvey, secondé par Albert Boulianne,

MISE AU POINT

qu'une mise au point soit faite à la Corporation de Pormotion du quai, en ce sens que la Municipalité a toujours demandé la <u>réfection</u> du quai ou une autre solution similaire, soit que le quai devienne un brise-lames et installation de pontons.

Quant aux infrastrutures ce ne sont pas des priorités mais des compléments qui peuvent s'ajouter par la suite.

Nous insistons pour que nos représentants agissent avec diligence dans ce dossier.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 16-90

ASSAINISSEMENT

DES EAUX Attendu que la Municipalité de Baie Ste-Catherine a été invitée à signer une entente de principe avec le MENVIQ et la SQAE dans le cadre du programme d'assainissement des eaux.

Attendu que la Municipalité désire se prévaloir des avantages de ce programme; Attendu cependant, que les coûts du financement et de l'opération des ouvrages de traitement s'avéraient très importants en regard de la faible population;

Il est proposé par Gisèle Dallaire,

secondé par Yves Poitras,

et appuyé à l'unanimité à l'unanimité

Que Monsieur Antoine Therrien, Maire et Madame Carmen Dufour, sécrétaire-trésorier soient autorisés à signer l'entente de principe;

Qu'une pré-étude soit effectuée avant que ne débutent les étapes I, II et III de l'étude préliminaire de façon à connaître l'envergure des travaux prévus et les coûts par usagers.

Qu'un mandat soit donné à Roche Ltée, groupe-conseil pour réaliser cette pré-étude.

Accepté à l'unanimité



Rés. no 17-90

Il est proposé,

PARC MARIN

que nous avisions le Conseil d'administration de la Coalition du Parc Marin, que notre municipalité est d'accord pour verser une contribution de \$ 100. à une condition: que nous ayons un membre, en l'occurence, le Maire de Baie Ste-Catherine, sur le Conseil d'administration provisoire et définitif du parc marin.

De plus, nous tenons à vous informer que nous n'avons reçu aucune invitation pour assister aux assemblées de décembre et de janvier. Il est difficile d'être représenté quand on est absent et que l'on ignore les dates des réunions.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 18-90

Il est proposé par Maurice Harvey, secondé par Yves Poitras,

ARRÉRAGES DE TAXES

que les propriétaires qui ont deux ans d'arrérages de taxes que leurs comptes soient envoyés à la MRC pour vente .

Rés. no 19-90

Il est proposé,

RÉCLAMATION COMM. SCOLAIRE LAURE-CONAN Laure

CAISSE POPULAIRE

qu'une réclamation soit faite auprès de la Commission Scolaire Laure-Conan, pour réclamer le montant de la compensation retenu par le Ministère des Affaires municipales en vertu de la location de la surface louée à la Caisse Populaire Saint-Firmin et il est aussi proposé qu'un compte soit envoyé à la Caisse Populaire pour réclamer les taxes de service.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 20-90

Il est proposé par Maurice Harvey, secondé par Albert Boulianne,

ORGANISMES NON-LUCRATIFS

que suite à une étude, désormais les organismes reconnus à <u>but non-lucratif</u>, qu'une taxe leur soit chargée à taux fixe 150.00\$ pour la saison. (taxe de vidange, organisme situé hors réseau)

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 21-90

Il est proposé,

SERVICES JURIDIQUES

que la Municipalité se procure les services d'un conseiller juridique, afin d'avoir toute la protection requise journellement.

Accepté à l'unanimité

L'assemblée est terminée à 21.15 hre.

Carmen Lufrer sec-tus



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

5 ième jour de mars 1990. Assemblée régulière du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19 heures p.m. et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice H. Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard et Gisèle Dallaire.

Tous formant quorum

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4046	Coalition pour Parc Saguenay- St-Laurent cotisation	\$ 2	250.00
4047	Conseil Régional des Loisirs du Qué. cotisation 1990		35.00
4048	Welleston Bouchard Ltée Ass. assurances pour camion	8	303.25
4049	Bell Canada téléphone	1	03.97
4050	Les Pétroles Irving Inc. chauffage	1	38.95
4051	Hydro-Québec éclairage public	8	322.18
4052	Ministère de l'Environnement analyses de l'eau		45.00
4053	Sullivan, Lavoie, Avocats frais juridiques	32	275.52
4055	Mme Carmen Dufour salaire du 28 janv. au 25 fév.	7	766.04
4056	M. Albert Savard 28 jours de chlore	1	196.00
4057	M. Albert Savard 6 hres de maintenance		42.00
4054	J.A.Guérin & Fils Inc. fournitures		83.19
4058	Garage St-Siméon Inc. cueillette des ordures	6	576.34
4059	Philippe Bouchard & Fils matériaux	4	144.89
4060	annulé		
4061	Lucien-Rock Dufour entretien d'hiver	g	969.80
4062	Yves Poitras Service entretien d'hiver]	150.00
4063	M. Antoine Boulianne 10 hres inpection municipale		70.00
4064	Revenu Canada Impôt déductions	1	105.24
4065	Revenu Québec déductions	1	124.21
4066	R.A.A.Q. Immatriculation camion	1	141.00



Rés. no 22-90

Il est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 5 février soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 23-90

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 24-90

Il est proposé,

qu'une lettre d'appui soit envoyée au Conseil Régional de Pastorale demontrant notre solidarité dans les problèmes que nous vivons dans Charlevoix et les remerciant de leur aide pour solutionner certains problèmes.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 25-90

Il est proposé,

qu'un don de \$ 50.00 soit versé à la Commission Scolaire Laureconan, dans le cadre de la journée Plein Air.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 26-90

Il est proposé.

que la résolution no 16-90 soit annulée.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 27-90

Il est proposé par Gisèle Dallaire, secondé par Maurice Harvey,

Il est dûment résolu,

Que Monsieur Antoine THerrien, Maire, et Mme Carmen Dufour, sécrétaire-trésorière, soient et sont par les présentes, autorisés à signer la convention de principe à intervenir avec le Gouvernement du Québec et la Société québécoise d'assainissement des eaux, relativement à l'exécution et au financement des études préliminaires requises pour le projet d'assainissement des eaux usées municipales.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 27-90

Il est proposé par Gisèle Dallaire, secondé par Maurice H, Harvey,

Il est dûment résolu,

CONVENTION

DE PRINCIPE

Que Monsieur Antoine THerrien, Maire, et Mme Carmen Dufour sécrétaire-trésorière. soient et sont. par les présentes, autorisés à signer la convention de principe à intervenir avec le Gouvernement du Québec et la Société québécoise d'assainissement des eaux, relativement à l'exécution et au financement des études préliminaires requises pour le projet d'assainissement des eaux usées municipales.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 28-90

Il est proposé par Albert Boulianne, secondé par Diane Savard

Il est dûment résolu

Il est dûment résolu.

PROTOCOLE D'ENTENTE

Oue M. Antoine THerrien, Maire et Mme Carmen Dufour, sécrétaire-trésorière, soient et sont, par les présentes, autorisés à signer le protocole d'entente avec la Société Québécoise d'assainissement des eaux, relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 29-90

Il est proposé par Maurice H. Harvey, secondé par Mme Gisèle Dallaire,

COMITÉ DE COORDINATION

Que M. Antoine THerrien et M. Albert Boulianne ainsi que Maurice Harvey comme substitut, soient et sont, par les présentes, nommés comme représentants de la Municipalité siégeant au comité de coordination, afin de satisfaire à l'article 5 de la convention de principe intervenue avec le Gouvernement du Québec et la Société québécoise d'assainissement des eaux, relativement à l'exécution et au financement des études préliminaires requises pour le projet d'assainissement des eaux usées municipales.

Accepté à l'uanimité

Rés. no 30-90

Il est proposé par Mme Gisèle Dallaire, secondé par Mme Diane Savard

ENGAGEMENT

Il est dûment résolu.

DE LA FIRME DE

CONSULTANTS

Que l'engagement de la Firme GROUPE ROCHE LTÉE soit recommandé pour les travaux(d'interception, de traitement, ou autres) réalisés dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées municipales.

Accepté à l'unanimité.



Rés. no 31-90

Il est proposé,

que la Municipalité demande au Comité de Loisirs, une rencontre pour discuter et trouver une solution de règlement pour règler définitivement les problèmes qui existent présentement et pour trouver un terrain d'entente.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 32-90

Il est proposé

qu'une demande soit faite à notre député en l'occurence Monsieur Daniel Bradet, pour obtenir une subvention de l'ordre de 20,000.\$ pour que nous puissions faire de grosses améliorations dans la rue Leclerc.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 33-90

Il est proposé par Diane Savard,

une période de trois mois.

que Gisèle Dallaire soit nommée pro-maire pour

Accepté à l'uanimité.

l'assemblée est terminée à 20.25.

antoin Thernin France Carmen Dufour secties



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

2 ième jour d'avril 1990. Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle à 19.00 hres p.m.

Sont présents: Mme Gisèle Dallaire pro-maire Madame & Monsieur les conseillers: Diane Savard et Auguste Gaudreault.

Faute de quorum, l'assemblée est reportée à vendredi le 6 avril à 19.00 hres.

.....



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

6 ième jour d'avril 1990. Assemblée spéciale du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant l'avis de convocation. Cette assemblée spéciale sert d'assemblée régulière qui n'a pas eu lieu au début du mois.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,

Mesdames & Messieurs les conseillers suivants: Maurice H. Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard, Yves Poitras, Gisèle Dallaire et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum

L'ordre du jour est accepté en laissant le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4067	Hydro-Québec é	clairage & chauffage	386.88\$
4068	Hydro-Québec é	clairage public	755.48
4069	Hydro-Québec b	oâtisse du chlore	101.83
4070	Bell Canada	téléphone	66.83
4071	D.C.O.Dufour Inc.	vérification du camion	55,00
4072	J.A.Guérin & Fils Inc.	fournitures	168.18
4073	Les Pétroles Irving In	chauffage	103.82
4074	M. Albert Savard	31 jours de chlore	217.00
4075	Marché Hovington Inc.	fournitures	78.33
4076	M. Lucien-Rock Dufour	entretien d'hiver	1119.80
4077	M. Gilles Lavoie Direc	teur Comm. Scolaire Laure-Conan Don	50.00
4078	Biblio Région de Québe	ec cotisation 1990-91	646.38
4079	Petite Caisse		62.75
4080	Mme Carmen Dufour sal	aire du 26 fév. au 31 mars	957.55
4081	Mme Carmen Dufour V	/oyage Baie St-Paul & Chicoutimi + repas	159.85
4082	M. Maurice Harvey	Voyage à Ville de la Baie + repas	148.06
4083	Garage St-Siméon Inc.	cueillette des ordures	676.34
4084	Centre des Données fis	scales déductions	131.55
4085	Ministère du Revenu	déductions	147.84
4086	M.R.C. DE CHARLEVOIX	Quote-part acc.	3500.00
4087	Ministère du Revenu	diff. sur remise mensuelle 1989	165.77
4088	M. Antoine Boulianne	8 hres + enregistrement	59.09
4089	Mme Carmen Dufour	factures diverses	120.71

923

MANUES DU MAINE

923

MANUES DU SEC.

Rés. no 34-90

Il est proposé,

que les minutes de la semblée du 5 mars et la note du 2 avril soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 35-90

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 36-90

Il est proposé,

que la Municipalité appuie la démarche entreprise pour que les Hautes-Gorges de la rivière Malbaie, deviennent un parc fédéral.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 37-90

Il est proposé,

que la résolution no 14-90, concernant la participation à la Société Touristique du Fjord, soit annulée.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 38-90

Il est proposé,

que la Municipalité accepte, encore cette année, de faire partie de la Société Touristique du Fjord et paye la cotisation demandée.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 39-90

Il est proposé,

qu'un mandat soit donné à la Firme Cain, Lamarre, Wells, de Chicoutimi, pour que cette dernière défende la Corporation Municipale de Baie Ste-Catherine et Mme Carmen Dufour, dans l'action reçue au montant de 2,450,000.00\$ de Sylvio Thibault, Navimex Inc. et Tirabour Inc. portant le numéro: 200 05-000962-907

Contre: Yves Poitras

Accepté.

Rés. no 40-90

Il est proposé,

que suite à plusieurs revendications de Monsieur Jean-Marie Savard, il est proposé qu'un crédit soit accordé à ce dernier au montant de 50.00\$, car nous croyons que Monsieur Savard a commis cette erreur soit par oubli ou par manque de renseignement au sujet des permis de rénovation ou de réparation.



De plus une mention très importante s'impose:

Il est faut de prétendre que Monsieur Auguste Gaudreault, conseiller, était dans le même cas que Monsieur Savard. Monsieur Gaudreault avait changé une vitre cassée et non un chassis. Pour ce qui est des autres réparations, Monsieur Gaudreault avait obtenu un permis.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 41-90

Il est proposé par Gisèle Dallaire, secondé par Maurice Harvey,

que Madame Diane Savard soit nommée représentante de la Corporation Municipale de Baie Ste-Catherine auprès de la Bibliothèque Centrale de Prêt - Région de Québec Inc.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 42-90

Il est proposé par Yves Poitras, secondé par Diane Savard,

que Madame Nicole Foster soit nommée responsable de la Corporation Municipale de Baie Ste-Catherine auprès de la Bibliothèque Centrale de Prêt - Région de Québec Inc.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 43-90

Il est proposé par Maurice Harvey résolu unaniment.

que la présente demande soit acheminée au Ministère des

Affaires Municipales.

ATTENDU QUE l'article 33 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme stipule que " chaque municipalité dont le territoire fait partie du territoire de la Municipalité Régionale de Comté est tenue, dans les vingt-quatre mois de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement, d'adopter pour la totalité de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et d'en transmettre une copie aux municipalités dont le territoire est contigu, au conseil de la municipalité régionale de comté et à la Commission pour enrégistrement."

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la M.R.C. DE CHAR-LEVOIX-EST a eu lieu le 11 mai 1988;

ATTENDU QUE la date limite pour l'adoption de notre plan et de nos règlements d'urbanisme est le ll mai 1990:

ATTENDU QUE la firme engagée par notre municipalité (Urbatique) pour confectionner les dits plans et règlements est la même que la majorité des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est;

925

ATTALES OU SEC. THE

ATTENDU QUE la majeure partie des autres municipalités ont déjà entamé le

processus d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de

leur territoire;

ATTENDU QUE dans le contexte que nous vivons présentement, dossier du Parc

marin, dossier d'assainissement des eaux, dossier AIDA,;

ATTENDU QUE il y a de nombreuses rencontres, discutions, voyages etc.;

PAR CONSÉQUENT la Municipalité de BaIE Ste- Catherine demande au Ministre des Affaires Municipales du Québec de prolonger d'une période d'en-

viron six mois (6) la date limite pour le dépôt du plan d'Urbanisme.

QUE

la présente résolution soit adressée au Ministre des Affaires Municipales, M. Yvon Picotte, 20 Ave Chauvreau, Québec GIT 4J3 à la MRC de CHARLEVOIX-EST, M. Denis Dufour, 172 Boul. Notre-Dame Clermont GOT ICO, à Mme Julie Tremblay, Urbatique Inc.

61 rue D'Auteuil, 2e étage, Québec GIR 4C2

Accepté à l'unanimité

Rés. no 44-90

Il est proposé,

que la Municipalité procède à l'achat d'un télé-copieur, dans un avenir rapproché.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 45-90

Il est proposé,

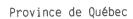
qu'un montant de \$50.00 soit donné comme don, à la Fabrique à l'occasion de leur souper paroissial.

Accepté à l'unanimité

Demande de renseignements à la MRC pour cour municipale.

L'assemblée est terminée à 20.45 p.m.

Carmen Dufue sec-ties





Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

7 ième jour de mai 1990. Assemblée régulière du Conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 hres et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien, Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne Diane Savard et Gisèle Dallaire.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en laissant le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4090	annulé	
4091	Pièces d'autos Deschênes Enr. matériaux divers	523.49\$
4092	Fabrique St-Firmin don	50.00
4093	Les Pétroles Irving Inc. chauffage	133.80
4094	Commission Scolaire Laure-Conan bail pour biblio	120.00
4095	Ministre des Finances analyses de l'eau	55.00
4096	C.S.S.T. Avis de cotisation	366.60
4097	Hydro-Québec éclairage public	835.27
4098	Bell Canada téléphone	86.27
4099	M. Antoine Boulianne 21 hres inspection municipale	147.00
4100	J.A.Guérin & Fils Inc. fournitures	24.32
4101	Formules d'Affaires CCL papeterie	207.26
4102	M. Albert Savard 5 hres de maintenace + 4 ouv. valve	51.00
4103	M. Albert Savard 30 jours de chlore	210.00
4104	Annulé	
4105	Mme Carmen Dufour salaire du 1/04/90 au 28/04/90	766.84
4106	Imprimerie de Charlevoix Inc. acc. sur télécopieur	350.00
4107	Cain, Lamarre, Wells, avocats honoraires prof. 1989	1781.82
4108	Ministère du Revenu Prov. déductions	122.46
4109	Revenu Canada déductions	105.24
4110	M. Lucien-Rock Dufour entretien d'hiver	1119.80
4111	Garage St-Siméon Inc. cueillette des ordures	676.34
4112	Garage St-Siméon Inc. balance sur contrat 1989	150.00



Rés. no 46-90

Il est proposé,

que les minutes du 6 avril 1990, soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 47-90

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 48-90

Il est proposé par Maurice Harvey, secondé par Diane Savard,

Comité de Loisirs

que suite aux nombreuses démarches qui ont

res

été faite auprès du Comité de Loisirs: 1ere Demande de rencontre pour dis-Institutions financiè- cussion, 2 ième demande d'assemblée par des membres en règle. Les démarches s'avèrent toujours inutiles et c'est pourquoi nous voulons

faire une plainte auprès des Institutions Financières pour la mention du non-respect de leur charte.

c.c. au Conseil Régional des Loisirs

Accepté à l'unanimité

Rés. no 49-90

Il est proposé,

que la Corporation Municipale de Baie Ste-Catherine, appui avec enthousiasme l'organisation de la Rencontre Internationale des télévisions communautaires et locales dans Charlevoix.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 50-90

Il est proposé,

que les états financiers présentés par la Firme Charette, Hawey, Touche Ross. soient acceptés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 51-90

Il est proposé,

Assurance pour pompiers

que la police d'assurance pour les pompiers volontaires soit renouvellée auprès de la Firme Poitras, Lavigueur Assurances, au prix de \$ 350.00

Accepté à l'unanimité



Rés. no 52-90

Cours pour pompiers

Il est proposé,

que la Municipalité demande à la Commission Scolaire Laure-Conan, pour que nous bénéficions d'un cours pour former nos pompiers volontaires. Les frais occasionnés par cette formation seront payés par la Municipalité selon les coûts que la Commission Scolaire lui produira.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 53-90

Services juridiques généraux Il est proposé,

que le montant demandé, soit 1,200.\$ (Retainer) , par Me François Bouchard pour divers services juridiques généraux, soit accepté pour l'année 1990. Ce montant représente 100.\$ mensuellement.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 54-90

Bail pour bibliothèque

Il est proposé,

que le bail concernant la location d'espace pour la bibliothèque municipale à l'école Saint-Firmin, soit signée avec la Commission Scolaire Laure-Conan.

Accepté à l'unanimité.

L'assemblée est terminée à 8.30 p.m.

Carmen Dufur sec-ties



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

4 ième jour de juin 1990. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 hres et suivant le Code de la Province de Qué bec.

Sont pré sents: Monsieur le Maire Antoine Therrien, Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard, Auguste Gaudreault et Gisèle Dallaire.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en laissant le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4113	Commission Municipale du Qué	bec	7293.08\$
4114	Poitras Lavigueur	ass.pompiers	381.50
4115	Hydro-Québec	éclairage publique	810.13
4116	Hydro_Québec	chauffage et éclairage salle	324.53
4117	Hydro-Québec	batisse du chlore	158.41
4118	Bell Canada	téléphone	216.50
4119	Les Pétroles Irving inc	ass. fournaise	96.95
4120	L.P. Tanguay Ltée	achat de chlore	381.30
4121	Formules d'affaires CCL	papeterie	207.26
4122 Samson, Bélair Deloitte et Touche vérification des livres		2850.00	
4123	Pièces d'autos Deschènes Enr		248.42
4124	Carmen Dufour		957.55
4125	Garage St-Siméon Inc	cueillette des ordures	676.34
4126	Annulé		
4127	Imprimerie Charlevoix Inc	accompte	350.00
4128	Sullivan, Lavoie & Bouchard	avocats frais mémoire	1500.00
4129	M. Albert Savard	31 jours de chlore	217.00
4130	Mme Marianna Asselin	6 mois d'entretien	150.00
4131	M. Antoine Boulianne	23 heures d'inspecteur mun.	161.00
4132	Mme Gisèle Dallaire	304 kilomètres	76.00
4133	M. Antoine Therrien	dépenses de voyage, repas	60.00



4134 4135 Ministère du Revenu

déductions

149.80

Centre des Données fiscales

déductions

131.55

Rés. no 55-90

ll est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 7 mai 1990 soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 56-90

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 57-90

Il est proposé,

qu'une permission soit accordés à Forestville Hélicoptère, pour baser leur hélicoptère dans la Municipalité de Baie Ste-Catherine et d'offrir de faire un tour en hélicoptère à qui le veut bien. Ceci, sans aucune responsabilité de la part de la municipalité.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 58-90

Il est proposé,

que le conseil municipal accepte de fournir l'eau au Ministère des Transports, pour la salle d'attente, située au quai de la traverse. Ceci comprend: le service du camion-incendie, le préposé et la consommation d'eau. Le prix du voyage serait de \$150.00.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 59-90

Il est proposé par Albert Boulianne secondé par Maurice Harvey,

que l'engagement de la Firme du Laboratoire d'Expertise du Québec Ltée, soit recommandé pour les travaux de laboratoire réalisés dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées municipales.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 60-90

Il est proposé,

qu'une demande soit faite à la Caisse populaire de Baie Ste-Catherine, pour obtenir une marge de crédit de 15,000.\$ en attende de subventions.

Accepté à l'unanimité



Rés. no 61-90 sécrétaire-adjointe

Il est proposé,

qu'une assistance sécrétaire soit nommée adjointe en travaillant à temps partiel. Elle sera initié aux différentes tâches du travail de sécrétariat. De plus elle devra être assermentée comme sécrétaire-adjointe.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 62-90

Il est proposé,

Portection des berges

qu'une demande soit faite au Ministère concerné (demandé des renseignements) pour protéger les berges et talus.

Accepté à l'unanimité

Carmen Oufour section

L'assemblée est terminée à 8.30 p.m.

SERMENT D'OFFICE

Je, Brigitte Boulianne, ayant été nommée sécrétaire-adjointe, jure que je remplirai les devoirs de cette tâche au meilleur de mes connaissances et de mon jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Buyte Buleaune secrétaire-adjointe

Assermentée devant moi, à Baie Ste-Catherine, ce 27° jour de juin 1990.

Mme Carmen Duface sécrétaire-trésorière



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

21 ième jour de juin 1990. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale et suivant l'avis de convocation qui a été envoyé aux membres le 18 juin 1990. Les buts de cette assemblée sont les suivants:

- 1.-Compte-rendu du cours des pampiers-volontaires
- 2.- Trouver une solution pour les travaux effectués par Sylvio Thibeault et ses compagnies affiliées, ses mandataires et représentants.

Sont présents: M. le Maire Antoine Therrien Madame et Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Gisèle Dallaire, Auguste Gaudreault, Yves Poitras.

Rés. 63-90

Il est proposé par Gisèle Dallaire, secondé par Maurice Harvey,

que les procureurs CAIN, LAMARRE, WELLS de Chicoutimi, soient mandatés pour prendre les procédures qui s'imposent, entre autre une injonction, afin que tous les travaux effectués par Sylvio Thibeault, Sylvio Thibeault "in trust", ses compagnies, représentants, cessent à moins que les règlements de construction de zonage, d'urbanisme qui existent dans notre municipalité soient respectés.

Accepté à l'unanimité

antoine Phimin mains Carmen Dupus see Tees

L'assemblée est terminée à 7.15 p.m.





Municipalité de Baie Ste-Catherine

Baie Ste-Catherine

Charlevoix

3 ième jour de juillet 1990. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 hres et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur Le Maire Antoine Therrien, Mesdames & Messieurs les conseillers; Maurice Harvey. Albert Boulianne, Diane Savard, Yves Poitras, Auguste Gaudreault, Gisèle Dallaire.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en laissant le varia ouvert.

Chèque no Chèque no	4134 4135 4136	Présentation des comptes pour acceptat Ministère du Revenu Centre des données fiscales Antoine Therrien	ion: déductions déductions dépenses de voyage	149.80 \$ 131.55 \$ 130.43\$
	4137	Carmen Dufour	dépenses de papeterie	75.80
	4138	Hydro-Québec	éclairage publique	898.34
	4139	Alfred SAvard	fourniture camion-incendie	59.00
	4140	Antoine Therrien	dépenses de voyage	425.45
	4141	Marché Hovington	fournitures	18.33
	4142	Albert SAvard 30 jours chlore	e moins fact. cueillette débris	103.00
	4143	Garage St-Siméon Inc cueillette déb	ris auto	107.00
	4144	Cain, Lamarre, Wells en fiducie	frais signification	1000.00
	4145	Carmen Dufour	salaire	766.04
	4146	Imprimerie Charlevoix inc	télécopieur	412.69
	4147	Les Pétroles Irving	chauffage salle	91.56
	4148	Antoine Boulianne	6 heures d'inspecteur mun.	42.00
	4149	Receveur général	déductions	105.24
	4150	MInistère Revenu Québec	déductions	117.95
а	4151	Bell Canada	téléphone	122.91



Rés. no 64-90

IL est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 4 juin et du 21 juin 1990 soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 65-90

IL est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 66-90

Il est proposé,

Société touristique

que la Société touristique du Fjord soit avisé que notre Municipalité les avise officiellement que nous dès 1991, nous ne ferons plus partie de leur société. Donc prendre note qu'en 1991, ils ne devront pas compter sur la cotisation de notre municipalité.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 67-90

Il est proposé,

que la firme Samson Belair Deloitte & Touche C.A. soit nommés vérificateur pour l'année 1990.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 68-90 inspecteur municipal

IL est propôsé par Maurice Harvey,

secondé par Yves Poitras,

que Antoine Boulianne soit nommé seul et unique inspecteur

municipal.

Accepté à l,unanimité

Rés. no 69-90

IL est proposé par Maurice Harvey,

secondé par Albert Boulianne,

qu'un mandat soit donné à nos procureurs, Cain,
Lamarre, Wells, de Chicoutimi, pour loger une opposition formelle
concernant le bar-terrasse sur le Chaland Royal tel que demandé par
les Services Baie Ste-Catherine Inc. Commerce dérogatoire au
règlement de zonage.

Accepté à l'unanimité

L'assemblée est terminé à 8.00 p.m.

miné à 8.00 p.m. autoire Pherieu main

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

6 ième jour d'août 1990. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 hres et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présent: Monsieur le Maire Antoine Therrien, Monsieur le conseiller Albert Boulianne

Faute de quorum, l'assemblée est reportée à lundi, le 13 août 1990 à 19.00 hres.



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

13 ième jour d'août 1990. Assemblée spéciale du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant L'avis de convocation. Cette assemblée spéciale sert d'assemblée régulière qui n'a pas eu lieu au début du mois.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien, Mesdames & Messieurs les conseillers Diane Savard, Gisèle Dallaire, Maurice Harvey, Albert Boulianne, Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en laissant le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

		la contraction of the contractio			
Chèque no	4152	Magasin Brouillard	formitures	59.92\$	
	4153	Hydro-Qué bec	bâtisse du chlore	69.07	
	4154	Hydro-Québec	éclairage et chauffage salle	143.13	
	4155	Bell Canada	téléphone	185.11	
	4156	M. Antoine Boulianne	23 hres d'inspecteur municipal	161.00	
	4157	Imprimerie Charlevoix inc	formitures	51.23	
	4158	M. Antoine Therrien	voyages à Chicoutimi (2) + dépenses	239.51	
	4159	Mme Carmen Dufour	salaire 1 er juillet au 3 août	957.55	
	4160	M. Albert Savard	31 jours de chlore	217.00	
	4161	Garage St-Siméon inc	cueillettes des ordures	676.34	

Rés no 70-90

IL est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 3 juillet 1990 soient acceptés tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

Rés no 71-90

IL est proposé,

que les camptes soient acceptés et payés tel que présentés.

L'assemblée est terminée à 7.30 p.m.

Accepté à l'unanimité
Carrioure Primier mac,
Carmen Dufour sec tus



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

11 ième jour de septembre 1990. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 hres et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien Mesdames & Messieurs les conseillers; maurice Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard Yves Poitras, Auguste Gaudreault, Gisèle Dallaire.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en laissant le varia ouvert.

Chèques no	4152	Ministère du Revenu	déductions	149.80\$
	4163	Revenu Canada Impôt	déductions hours	131.55
	4164	Brigitte Boulianne	salaire	231.08
	4165	Bell Canada	téléphone	103.57
	4166	Hydro-Québec	éclairage public	871.48
	4167	MARCHE Hovington	fournitures	86.45
	4168	Yves Poitras	ouvrage (valve)	20.00
	4169	Ville de La Malbaie	recharge pièce d'incendie	6.05
	4170	Commission scolaire Laure-Conan	cours pompler	2100.00
ı	4171	MRC Charlevoix-est	mise à jour rôle éva.	446.50
	4172	Imprimerie Charlevoix inc	fournitures	56.14
	4173	Formules Municipales enr.	fournitures	62.58
	4174	Garage Fortin & Savard inc	fournitures	32.26
	4175	Gestion Financière (Min. Env.)	analyse de l'eau	15.00
	4176	Hydro-Québec	éclairage chauffage salle	143.25
	4177	Pagé Construction	mélange de béton	199.60
	4178	Hydro-Québec	éclairage public	1817.43
	4179	J. A. Guérin et fils	fournitures	30.39
	4180	Garage St-Siméon		369.20
	4181	Carmen Dufour	•	
	4182	Garage St-Siméon	cueillettes des ordures	676.34
	Chèques no	4164 4165 4166 4167 4168 4169 4170 4171 4172 4173 4174 4175 4176 4177 4178 4179 4180 4181	Revenu Canada Impôt 4164 Brigitte Boulianne 4165 Bell Canada 4166 Hydro-Québec 4167 MARCHÉ Hovington 4168 Yves Poitras 4169 Ville de La Malbaie 4170 Commission scolaire Laure-Conan 4171 MRC Charlevoix-est 4172 Imprimerie Charlevoix inc 4173 Formules Municipales enr. 4174 Garage Fortin & Savard inc 4175 Gestion Financière (Min. Env.) 4176 Hydro-Québec 4177 Pagé Construction 4178 Hydro-Québec 4179 J. A. Guérin et fils 4180 Garage St-Siméon 4181 Carmen Dufour	Revenu Canada Impôt déductions salaire 4164 Brigitte Boulianne salaire 4165 Bell Canada téléphone 4166 Hydro-Québec éclairage public 4167 MARCHÉ Hovington fournitures 4168 Yves Poitras ouvrage (valve) 4169 Ville de La Malbaie recharge pièce d'incendie 4170 Commission scolaire Laure-Conan cours pompier d'incendie 4171 MRC Charlevoix-est mise à jour rôle éva. 4172 Imprimerie Charlevoix inc fournitures 4173 Formules Municipales enr. fournitures 4174 Garage Fortin & Savard inc fournitures 4175 Gestion Financière (Min. Env.) analyse de l'eau 4176 Hydro-Québec éclairage chauffage salle 4177 Pagé Construction mélange de béton 4178 Hydro-Québec éclairage public 4179 J. A. Guérin et fils fournitures 4180 Garage St-Siméon 4181 Carmen Dufour salaire 6 août au 1 sept



4183	Albert Savard	31 jours de chlore	217.00
4184	Ministère du revenu	déductions	163.73
4185	Receveur général	déductions	146.61
4186	Pascal Gaudreault	32 heures	157.66
4187	Antoine Boulianne	94 heures + autres factures	678.03
4189	Imprimerie de Charlevoix enr	télécopieur	390.00anuul

Rés no 72-90

Il est proposé,

que les minutes du 6 août et du 13 aôut soient acceptées tel que lecture faite.

accepté à l'unanimité

Rés no 73-90

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

accepté à l'unanimité

Rés no 74-90

Il est proposé,

Nomination d'un chefpompier que monsieur Serge Hovington soit nommé chef pompier et monsieur Daniel Dufour assistant-chef pompier. Il est aussi proposé que le chef pompier agisse avec promptitude dans les décisions qu'il devra prendre pour assurer la sécurité publique. Par la suite, il devra faire rapport au conseil municipal des décisions qui ont été prises et qui forcément ont entrainé des dépenses monétaires.

accepté à l'unanimité

Rés no 75-90

Il est proposé,

Signatures de document\$

que le Maire en fonction et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques ou autres documents. En cas d'impossibilité au maire de signer, le pro-maire pourrait le faire. Que copie de cette résolution soit envoyé à la Caisse populaire.

accepté à l'unanimité

Rés no 76-90 Albert Savard IL est proposé,

qu'un avis spécial soit envoyé à monsieur Albert Savard pour que l'hygiène et la propreté de la bâtisse du chlore soit faite de la facon suivante:

939 STANTING OF STANTING

Nettoyer le contenant du chlore

Prendre les pilules servant au test avec une pince

Nettoyer la bâtisse du chlore (intérieur)

Mentionner tous les jours les résultats de test dans un calepin <u>fourni</u>

Ecrire les résultats de facon lisible

Remettre les résultats à la fin du mois au bureau de la municipalité Que cet avis soit pris au sérieux, car si ces instructions ne sont pas suivi, il y aura suspension dans cette fonction trois jours à partir de la date de la lettre.

accepté à l'unanimité

Rés no 77-90 Police municipale

Il est proposé,

que monsieur Antoine Boulianne soit nommé Policier municipale.

accepté à l'unanimité

Envoyer un circulaire pour sensibiliser les citoyens au manque d'eau

Avis de motion

Monsieur le Conseiller Maurice Harvey donne avis de motion à l'effet de la présentation d'un règlement concernant le gaspillage de l'eau.

L'assemblée est terminée à 9.00 hres p.m.

autoire Therrie Maire Caemen Dufore see-teis



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

1er jour d'octobre 1990. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municiale à 19.00 hres et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien Mesdames et Messieurs les conseillers; Maurice Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard, et Gisèle Dallaire.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en laissant le varia ouvert.

Chèque no	4188	Brigitte Boulianne		salaire (1 sem)	231.08\$
	4190	Eric Ouellet		3hres1/2	17.50
ı	4191	Carol Savard		3 hres 1/2	17.50
	4192	Commission des Normes du tr	ravail	Re/ Albert Savard	107.00
	4193	Hydro-Québec	(salle)	éclairage chauffag	ge41.77
	4194	Brigitte Boulianne		salaire (1 sem.)	231.08
	4195	Hydro-Québec	chauffage	salle mun.	72.10
,	4196	Centre social Louis Braille	e Inc	don	25.00
,	4197	Petite caisse			71.70
	4198	Magasin Brouillard Inc.		fournitures	9.56
	4199	M. Antoine Therrien	Voyages à	Chi. + dép. 18/09/	90112.96
	4200	Bell Canada		téléphone	110.16
	4201	Magasin Coop. Sacré-Coeur		bois	132.76
	4202	M.R.C. Charlevoix-est	Partie I n	réfection	4162.51
	4203	M. Albert Savard	30 jours o	ie chlore	210.00
	4204	M. Léonidas Dufour	2 hres de	maintenance	10.00
	4205	M. Gaétan Dufour	2 hres de	maintenance	10.00
	4206	Mme Carmen Dufour	2 sept au	29 sept	766.04

Chèque no 4207 Garage St-Siméon Inc.

cueillette des ordures

676.34

4208

M. Antoine Boulianne

41 hres inspection mun.

287.00

4209

M. Robert Boulianne

5 hres de maintenance

25.00

4210

M. Carol Savard

8 hres de maintenance

40.00

Rés no 78-90

IL est proposé.

que les minutes du 11 septembre 1990 soient acceptées tel que

lecture faite.

accepté à l'unanimité

Rés n0 79-90

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

accepté à l'unanimité

Rés no 80-90

IL est proposé,

Sablage rue Leclerc

qu'un montant de 300.00\$ soit offert pour régler le sablage de la rue Leclerc année 1989-1990. Le montant de 14.48 devra être enlevé.

accepté à l'unanimité

Rée no 81-90

Il est proposé par Maurice Harvey.

secondé par Gisèle Dallaire et résolu unanimement que:

demande d'extention

Attendu que l'article 33 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que "chaque municipalité dont le territoire fait partie du territoire de la MRC est tenue, dans les vingt-quatre mois de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement, d'adopter pour la totalité de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'anénagement et aux dispositions du document complémentaire et d'en transmettre une copie aux municipalités dont le territoire est contigu, au conseil de la municipalité Régionale de Comté et à la Commission pour enregistrement";

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la MRC de Charlevois-Est à eu lieu le 11 mai 88

ATTENDU QUE la date limite pour l'adoption de notre plan et nos règlements d'urbansime est le 11 octobre 1990 suite à l'extention déjà recu.

ATTENDU QUE L'étude de ce plan d'urbanisme n'est pas tout à fait complétée et que la municipalité entend menée une étude adéquate des implications du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité subira au cours du mois de novembre des audiences qui peuvent modifier les orientations du plan d'urbanisme et par conséquence la règlementation;



PAR CONSEQUENT, il est proposé par Maurice Harvey, appuyé par Gisèle Dallaire et dûment résolu que la municipalité de Baie Ste-Catherine demande au Ministère des affaires municipales de Québec de prolonger d'une période d'environ cent quatre vingt (180) jours, la date limite pour le dépôt du plan d'urbanisme de la municipalité de Baie Sainte-Catherine.

ADOPTE A BAIE SAINTE CATHERINE CE 11ème jour d'octobre 1990.

accepté à l'unanimité

Rés no 82-90

Augmentation

rénumération

Il est proposé par Maurice Harvey,

secondé par Albert Boulianne.

que la rénumération pour le maire et les conseillers sont basée sur la population et qu'elle soit indexée au coût de la vie à 5.1%. Toutefois, elle demeure assujetti à leur présence aux assemblées

spéciales et régulières.

accepté à l'unanimité

Rés no 83-90

Don fabrique

IL est proposé,

qu'un montant de 75.00\$ soit donné pour le souper de l'église.

accepté à l'unanimité

Rés no 84-90

Pro-maire

Il est proposé,

que monsieur Auguste Gaudreault soit nommé pro-maire pour une période de 3 mois.

accepté à l'unanimité

Il est proposé,

Achat de terrain

que suite à la demande d'achat de terrain de monsieur André Boulianne et Johanne Chamberland, on doit les avertir que ce terrain n'est pas à vendre pour le moment. Nous venons d'investir un montant important et nous songons à y faire un développement dans un court délai.

Préparer une lettre circulaire au sujet des taxes.

L'assemblée est terminée à 8 heures 30.

antoni Phiruc Mains Carmen Dufaer sec-less



Municipalité de Baie-Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

10 ième jour d'octobre 1990. Assemblée spéciale du Conseil Municipale tenue dans la salle municipale et suivant l'avis de convocation envoyée aux membres le 5 octobre 1990.

- 1. Règlement concernant l'utilisation de l'eau
- 2. Demande de soumissions pour le chlore
- 3. Salaire des élus municipaux

Sont présents: Monsieur le maire Antoine Therrien Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard.

Tous formant quorum.

Rés no 85-90

Règlement no 40-90

Il est proposé par Maurice Harvey, secondé par Albert Boulianne

que le règlement no 40-90 concernant l'utilisation de l'eau soit adopté.

L'ARROSAGE DES PELOUSES, REMPLISSAGE DES PISCINES ET LAVAGE DES AUTOS.

Considérant la volumineuse demande d'approvisionnement en eau potable durant la période touristique;

Considérant qu'il est devenu nécessaire de règlementer l'usage de l'eau potable;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné à cet effet lors de la session spéciale du 11 septembre 1990;

Pour ces motifs, il est, par la présent règlement ordonné et statuée, et ce conseil ordonne et statue comme suit à savoir:



ARTICLE 1

Il est interdit à toute personne, société ou corporation d'arroser une pelouse bu un terrain dans les limites de la Mucicipalité durant la période du 1 er mai au 1er septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes:

- a) Pour les occupants d'Habitations dont le numéro civique est un nombre pair, les mardis, jeudis et dimanches entre vingt heures (20;00Heures) et vingttrois heures (23:00 heures);
- b) Pour les occupants d'habitations dnat le numéro civique est un nombre impair les lundis, mercredis et vendredis entre vingt heures (20;00 Heures) et vingttrois heures (23:00 heures);

ARTICLE 2

En aucun temps, l'eau provenant de l'arrosage ne doit rousseler dans la rue ou sur les propriétés avoisinantes.

ARTICLE 3

- Par exception, un propriétaire qui installe une nouvelle pelouse peut, sur obtention d'un permis de la Municipalité, procéder à l'arrosage entre vingt heures (20;00 heures) et vingt-trois heures (23;00 heures) pendant une durée de quinze (15) jours donsécutifs avprés le début des travaux d'ensemencement oû de pose de tourbe.
- b) Par exception, un propriétaire qui se pose de l'asphalte, peut sur obtention d'un permis de la municipalité, procéder à l'arrosage entre vingt heures (20:00 heures) et vingt-trois heures (23:00 heures) pendant une durée de trois jours (3) consécutifs aprées la pose dudit béton bitumineux.

ARTICLE 4

Il est défendu d'utiliser simultanément plus d'un boyau d'arrosage par batiment et d'y raccorder plus d'une lance ou arrosoire mécanique.

ARTICLE 5

- a) Le remplissage complet des piscines est permis tous les jours entre minuit et six heures (6:00 heures) mais seulement une fois par année.
- b) Si plus d'un remplissage est nécessaire, on peut obtenir un permis spécial en s'adressant à la Municipalité de Baie Ste-CAtherine.



ARTICLE 6

Le lavage des autos et des entrées d'autos est permis à la dondition d'utiliser une lance à fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à ces fin

AKTICLE 7

En cas de sécheresse, d'urgence, d'bris majeurs de conduites d'aquedic ou pour permettre le remplissages des réseroirs, l'arrosage des pelou e, ardins, fleurs, arbre, arbustes et autres végétaux ainsi que le lavage des autos et entrées d'autos peuvent être complètement interdits par la corporation municipale de Baie Ste-Catherine, qui doit en aviser la poputation.

Le cas échéant, le Conseil doit entériner cette décision par résolution à la séance subséquente à défaut de quoi l'interdiction ne vaut plus.

ARTICLE 8 C'nlever

qui ne se conforme pas au présent règlement. C. W see tres

ARTICLE 8

- a) Lorsque la Municipalité de Baie Ste-Catherine constate la commission d'une infraction au présent règlement, l'inspecteur peut, préablement à la délibrance d'un avis d'infraction, en aviser la personne en infraction. L'avis doit être donné par écrit.
- b) Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible d'amende d'au moins cent dollars (100.00\$) et d'au plus trois cent dollars (300.00\$), en plus des frais et

ARTICLE 19

Qu'une copie du présent règlement soit acheminée à la Municipalité de Baie Ste-Catherine pour fin d'application de leur part pour les usagers de notre service situés sur leur territoire.



Rés no 86-90

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur conformement à la loi.

accepté à l'unanimité

Il est proposé,

qu'une demande de soumission pour le service du chlore - appel d'Offres comprend: la chloration

la tenue du registre de la chloration

le respect des règles du Ministère de l'Environnement

la responsabilité entière de ce service

Les produits seront fournis par la municipalité

Durée du contrat: un an (1)

Modalités de paiement: à discuter

Ouverture des soumissions le 3 décembre 1990

Le contrat prendra effet le 1 er janvier 1991. La municipalité se réserve le droit d'accepter ni la plus haute, ni la plus basse des soumissions.

accepté à l'unanimité

Rés n0 87-90

Il est proposé,

que la résolution no 82-90 soit annulée

accepté à l'unanimité

Rés no 88-90

II est proposé,

que la rénumération pour le maire et les conseillers soient de 2100.00\$ et de 700.00\$ automatique le moitié de la rénumération s'y ajoute.

accepté à l'unanimité

L'assemblée est terminée à 8 h 00 p.m.

Carmen Dufour see-ties



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

Tage dija copie

10 ième jour de novembre 1990. Assemblée spéciale du conseil municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 hres et suivant l'avis de convocation qui a été envotée aux membres le 5 octobre 1990.

Les sujets discutés à cette assemblée sont les suivants:

- 1.- Règlement concernant l'utilisation de l'eau
- 2.- Demande de soumission pour le chlore
- 3.- Salaire des élus municipaux

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien Madame & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne et Diane Savard.

Règlement no 40-90

L'ARROSAGE DES PELOUSES, REMPLISSAGE DES PISCINES ET LAVAGE DES AUTOS.

CONDIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de réglementer l'usage de l'eau potable;

CONSIDÉRANT la volumineuse demande d'approvisionnement en eau durant la période touristique;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné à cet effet lors de la session spéciale du l1 septembre 1990;

POUR CES MOTIFS, il est par le présent règlement ordonné et statué et ce conseil ORDONNE ET STATUE COMME SUIT À SAVOIR:

ARTICLE I

- Il est interdit à toute personne, société ou corporation d'arroser une pelouse ou un terrain dans les limites de la Municipalité durant la période du ler mai au ler septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes:
- a) Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre pair, les mardis, jeudis er dimanches entre vingt heures (20.00 heures) et vingttrois heures (23.00);



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

7 ième jour de novembre 1990. Assemblée régulière du Conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19 h 00 hres et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présent: Monsieur le Maire Antoine Therrien, Mesdames et Messieurs les conseillers, Maurice Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard, Gisèle Dallaire et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

l'ordre du jour est accepté en laissant le varia ouvert

	I .			
Chèque no 4211	Brigitte Boulianne	1 sem de salaire	231.08\$	
4212	M. Eric Ouellet	6 heures de maintenance	30.00	
4213	Garage St-Siméon Inc	Travaux rue Leclerc & dépotoir	3199.88	
4214	M. Lucien-Rock Dufour	sablage contrat hiver 89-90	565.00	
4215	Mme Brigitte Boulianne	1 sem. salaire	231.08	
4216	Fabrique St-Firmin	don	75.00	
4217	Petite caisse		70.55	
4218	Cain, Lamarre, Wells avocats	frais professionnels	8296.59	
4219	Pièces d'autos Deschênes	fournitures	109.48	
4220	MacDonald & Fils Inc	pièces pour aqueduc	77.46	
4221	Hydro-Québec	éclairage public	854.65	
4222	Magasin Brouillard Inc	fournitures	8.47	
4223	Sullivan, Lavoie Avocats	frais professionnels	478.53	
4224	Les Editions Nordiques Inc	Avis public	54.60	
4225	Imprimerie Charlevoix Inc	papeterie	84.33	
4226	M. Antoine Boulianne	68 heures d'inspecteur	459.95	



Chèque no	4227	M. André Asselin	12 heures	60.00\$
	4228	M. Carol Savard	7 heures	35.00
	4229	Mme Brigitte Boulianne	Voyage à Clermont étude	49.75
	4230	Marché Hovington Inc		77.28
	4231	Magasin Co-op	fournitures	15.35
	4232	Bell Canada	téléphone	94.19
	4233	Les Pétroles Irving Inc		29.43
	4234	Garage St-Siméon Inc	cueillettes des ordures	676.34
,	4235	M. Antoine Therrien	rénumération maire	3150.00
	4236	M. Maurice Harvey	rénumération conseiller	1050.00
	4237	M. Albert Boulianne	rénumération conseiller	1050.00
	4238	Mme Diane Savard	rénumération conseillère	950.00
	4239	M. Yves Poitras	rénumération conseiller	750.00
	4240	Mme Gisèle DAllaire	rénumération conseillère	1000.00
	4241	M. Auguste Gaudreault	rénumération conseiller	850.00
	4242	Mme Carmen Dufour	salaire du 30 sept au 3 nov.	957.55
	4243	M. Albert Savard	31 jours de chlore	217.00
	4244	Ministère du Revenu du Québec	déductions	773.71
	4245	Revenu Canada Impôt	déductions	416.17

Rés no 89-90

IL est proposé,

que les minutes du 1 er octobre et du 10 octobre soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

Rés no 90-90

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

Rés no 91-90

Il est proposé,

que le conseil approuve le rapport concernant les dépenses pour les travaux exécutés aux chemins municipaux, lesquelles s'élèvent à 10, 427.28 \$

Que le conseil a pris connaissance et accepte les conditions imposées par le ministère des Transports.

Que les travaux exécutés en vertu des dépenses présentes n'ont pas été ou ne feront pas l'objet d'une autre subvention.

Accepté à l'unanimité



Rés no 92-90

IL est proposé par Gisèle Dallaire, sécondé par Maurice Harvey,

qu'une marge de crédit soit demandé à la Caisse Populaire St-Firmin au montant de 15,000.00\$ pour une durée de quatre (4) mois.

Accepté à l'unanimité

Envoyer une circulaire pour les taxes

l'assemblée est terminée à 7 h 45. p.m.

antoine Phonies Carmen Duforer sec-tres



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

3 ième jour de décembre 1990. Assemblée régulière du Conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 hres et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien, Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard, Yves Poitras, Gisèle Dallaire et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en laissant le varia ouvert.

Chèque	4246	Cain, Lamarre, Wells, Avocats accompte	1 50	00.00
	4247	Société Touristique du Fjord cotisation 1990	3 37	75.00
	4248	Hydro-Québec éclairage public	84	49.68
	4249	Hydro-Québec bâtisse du chlore	,	35.02
	4250	Bell Canada téléphone	(94.54
	4251	Fernand Harvey & Fils travaux excavation	63	20.00
	4252	Gisèle Rochefort 24.5 hres travail effectué en janv. 1990	12	22.50
	4253	Albert Savard 30 jours de chlore	2	10.00
	4254	André Asselin 6 hres de maintenance		30.00
	4255	Noël Asselin 4 hres de maintenance	í	20.00
	4256	Antoine Boulianne 61 hres d'inspection municipale	4	13.13
	4257	Carmen Dufour salaire du 4 nov. au ler déc.	76	66.04
	4258	Antoine Therrien Voyage à Chicoutimi + dépenses	19	96.55
	4259	Carmen Dufour Voyage à Chicoutimi + dépenses	13	32.94
	4260	Marianna Asselin 4 salons funéraire + ménage	38	85.00
	4261	Marché Hovington Inc. fournitures	9	90.37
	4262	M.R.C. de Charlevoix-Est cours TPS	10	07.15
	4263	M.R.C. de Charlevoix-Est mise à jour du rôle d'éva.	2 29	93.75
	4264	Maurice Harvey Voyage à Chicoutimi + dépenses	14	48.46
	4265	Garage St-Siméon Inc. cueillette des ordures		76.34
	4266	Revenu Canada Impôt déductions	1	28.31
	4267	Ministère du Revenu Prov. déductions	1	40.70



Rés. no 93-90

Il est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 7 novembre 1990, soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 94-90

Il est proposé.

que les chèques soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 95-90

Il est proposé par Maurice Harvey, secondé par Gisèle Dallaire,

Représentant mesures d'urgence

que la Municipalité de Baie Ste-Catherine élabore et mette à jour son plan d'intervention de mesures d'urgence et que la coordonnatrice désignée Carmen Dufour ou son substitut soit Antoine Boulianne soit la ou le représentant au COMUR pour collaborer à l'intrégation du plan de la municipalité au plan régional de mesures d'urgence.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 96-90

Il est proposé par Albert Boulianne, secondé par Diane Savard,

lère année du rôle triennal

que le Conseil municipal, fixe l'exercice financier 1991, comme premier exercice auquel s'applique son premier rôle triennal.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 97-90

Il est proposé pat Yves Poitras, secondé par Diane Savard,

Délai pour présentation du budget. qu'une demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales, pour qu'il nous accorde un délai pour la présentation du budget. Etant donné que présentement nous avons des procédures en cour et qu'à la fin de janvier, nous aurons une orientation de l'issue de ces procédures qui influenceront de façon favorable ou défavorable le budget municipal, nous demandons de présenter les prévisions budgétaires le 29 janvier 1991.

Accepté à l'unanimité

